LE RESEAU MER,
QUEL BILAN,
QUELLES PERSPECTIVES ?

La politique régionale de la mer : une ambition écologique et économique. 15 ans d'expérience pour la sensibilisation des publics

ROYANEZ Fanny

AMCRE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région Provence Alpes Côte d'Azur

RÉSEAU Mer Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 3

Introduction 3

L'espace littoral méditerranéen : un espace attractif aux multiples enjeux 3

La Région, un acteur majeur et légitime 4

Qu'est-ce que le Réseau Mer ? 4

Objectifs du document 5

La gestion de la mer et du littoral 5

Echelle internationale et européenne 5

Echelle nationale et locale 8

PREMIERE PARTIE. LE RESEAU MER, UNE SYNTHESE 13

Une synergie d'acteurs 13

pour vivre en harmonie sur le littoral 13

Des objectifs ambitieux, pour l'intérêt commun 13

Les valeurs du Réseau Mer 14

Qui sont les membres du Réseau Mer ? 15

Les évolutions du Réseau Mer 16

Les débuts 16

Des partenariats solides et efficaces 17

Des outils de communication 17

Des difficultés 17

Quelles perspectives ? 17

Des actions pour sensibiliser les publics 19

à la mer et au littoral 19

Des outils pédagogiques et des documents ressources 19

Des programmes pédagogiques auprès des publics scolaires 22

Des campagnes de sensibilisation 23

DEUXIEME PARTIE. DES DEFIS A RELEVER 28
Quel bilan pour le Réseau Mer ? Réalisation d'une enquête auprès des membres. 28
Présentation et méthodologie 28
Résultats : observations et analyse 29

TROISIEME PARTIE. LA SENSIBILISATION COMME LEVIER A L'ACTION PUBLIQUE 38
Constat : une mutation de l'action publique 38
La sensibilisation des publics : un instrument des politiques publiques ? 42
Individualisation des problèmes collectifs et développement d'une citoyenneté marine : la sensibilisation ne se suffit pas à elle-même. 46

Conclusion 50

Bibliographie 51

Annexes 54
Annexe 1 : Grille d'entretien utilisé pour l'enquête qualitative. 54
Annexe 2 : La sensibilisation sur le territoire régional PACA : les affiches de la campagne Ecogestes Méditerranée 56
Annexe 3.Tableau : les enjeux et les objectifs définis par la stratégie régionale de la mer et du littoral 58
Annexe 4. Charte du Réseau Mer 59

INTRODUCTION GENERALE

Introduction

« Si la France veut demain avoir une grande politique maritime,
si l'Europe veut jouer un rôle important pour impulser les coopérations en Méditerranée,
l'une et l'autre ne peuvent le faire qu'en s'appuyant sur les régions maritimes. »[1]

L'espace littoral méditerranéen : un espace attractif aux multiples enjeux

Le littoral est attractif, dans la mesure où il incarne un espace de liberté. Il est pourtant le théâtre de mouvements de populations et d'activités sans précédent. Devenu un espace à forts enjeux, il est essentiel à la région. Il est, en effet, le lieu d'usages et d'équilibre entre les activités économiques et environnementales. Il comporte des enjeux pour l'économie et le développement, l'aménagement durable du territoire, l'adaptation aux changements climatiques et la qualité de vie des citoyens. C'est un espace complexe, où interagissent de multiples acteurs.
Le littoral méditerranéen est également synonyme d'ouverture vers d'autres sociétés. Il a contribué à l'émergence d'une Histoire et d'une identité forte dans tout son bassin. La Méditerranée demeure essentielle pour les perspectives de développement. La préservation du territoire littoral est un sujet prépondérant compte-tenu du contexte actuel.

En effet, près de 70% de la population en Provence-Alpes-Côte-D'azur vit sur une frange côtière de 25 km, soit 15% de l'ensemble du territoire régional. La pression urbaine est importante et les besoins d'aménager cet espace de manière durable et équitable, urgents. Le littoral et la mer représentent, par ailleurs, un bassin d'emplois non négligeable. L'économie maritime recrute près de 10% de la population active de la région.

Si cette zone est primordiale au développement régional et permet d'envisager l'avenir, force est de constater qu'elle est, par ailleurs, fragile et menacée. La mer est, en effet, le récepteur final de toutes les pollutions terrestres. L'espace marin et littoral subit ainsi la pression des activités humaines. Il doit faire face à la concentration des activités, à l'urbanisation grandissante et l'occupation des sols ainsi qu'aux risques naturels et aux changements climatiques. Les zones côtières les plus vulnérables sont celles où existent de fortes densités de populations et d'aménagements[2]. Il est donc crucial de prendre la mesure de ces risques en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Méditerranée est considérée comme la mer la plus polluée du monde[3]. La densité de plastiques y est la plus forte du globe. Elle est ainsi le théâtre de différentes pollutions : macro et micro déchets, hydrocarbures, contaminants chimiques ou encore nitrates et phosphates. Cette mer représente 0,8% de la surface terrestre et 0,3 % du volume des eaux océaniques. Pourtant, elle abrite 7 à 8% des espèces marines connues soit près de 12 000 espèces. La richesse de l'espace littoral et maritime méditerranéen est inestimable. « Hotspot » de biodiversité[4], sa gestion durable et responsable est, par conséquent, fondamentale.

[1] Stratégie régionale pour la mer et le littoral Région PACA 2012
[2] M. BOURGON, J-M. BIOSSEC « les littoraux, enjeux et dynamiques », 2010, p 94
[3] http://www.courrierinternational.com/article/2007/07/27/la-mer-la-plus-polluee-du-monde
[4] Un hotspot est une zone biogéographique, terrestre ou marine, possédant une grande richesse de biodiversité particulièrement menacée par l'activité humaine (définition sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Point_chaud_de_biodiversit%C3%A9)

Il importe désormais de mettre en place une réelle concertation et information afin de développer des actions concrètes. Ainsi, se doter de politiques publiques maritimes et littorales est primordial en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La Région, un acteur majeur et légitime

Depuis près de 40 ans, la communauté internationale prend conscience de l'importance de préserver la Méditerranée. Un Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a ainsi été créé en 1975 sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, quant à elle, se mobilise depuis plus de 25 ans pour la gestion de la mer et du littoral. Elle a développé l'Office régional de la mer en 1982 qui est devenu ensuite un Service Mer en 1992 et une Délégation à la mer en 1998, souhaitant une approche intégrée et transversale de ses politiques maritimes et littorales.

Les lois de décentralisation et le renforcement des compétences allouées aux Régions, en font des entités particulièrement pertinentes pour agir sur les politiques maritimes et littorales. Elles ont ainsi la charge de définir les orientations de développement économique ; déterminer l'aménagement du territoire (mise en place d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Egalité des Territoires, SRADDET) ; assurer la protection du patrimoine ; développer les ports maritimes et aérodromes ; développer les formations. Par ailleurs, la Loi NoTRE, pour la réforme territoriale a été promulguée en 2015. Elle contribue à clarifier l'exercice des compétences au niveau local. Les Régions ont ainsi été modifiées, leur nombre réduit.

C'est donc dans une volonté de répondre à ces multiples enjeux, que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage dans la mise en place de politiques publiques maritimes durables et responsables. [5] Dès 2001, des Rencontres Régionales de la Mer sont organisées tous les deux ans pour faciliter la concertation entre tous les acteurs maritimes. En 2002, le Réseau Mer émerge de cette concertation. La Région se dote en 2005, d'une Politique maritime régionale et d'un Conseil Consultatif Régional de la Mer (CCRM). En 2012, la Stratégie régionale pour la mer et le littoral est votée. Enfin, en mars 2017, une Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l'Environnement (AMCRE) est créée et de nouveaux cadres d'intervention Mer et Littoral pour une ambition écologique et économique en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont adoptés par l'Assemblée régionale.

Qu'est-ce que le Réseau Mer ?

Le Réseau Mer a été créé par la Région à la suite des 2e Rencontres Régionales de la Mer en 2001. Il a pour objectif, de contribuer à la sensibilisation des publics pour le développement durable marin et littoral. Il agit sur l'ensemble du territoire régional.
Ce réseau est inédit de par sa structuration et les actions qu'il mène. Il est en effet constitué d'associations, d'acteurs institutionnels, scientifiques, de professionnels du sport et du tourisme ou encore de gestionnaires de milieux. Il rassemble des partenaires en Provence-Alpes-Côte-D'azur mais aussi en Corse à l'exemple de l'Office Environnement Corse[6].

En amont de sa création, il a été constaté que la mer était un thème peu abordé dans les formations à l'environnement et que le besoin de développer une éducation dans ce sens était nécessaire. De nombreuses structures agissaient déjà, mais principalement sur la question des eaux douces et cours d'eau. Le Réseau Mer répond ainsi à la volonté d'échanger et de mettre en commun les compétences pour développer une politique régionale globale, cohérente et efficace sur les thématiques maritime et littorale. Depuis sa création, il a permis la réalisation et le partage, de nombreux outils pédagogiques et de guides techniques, ainsi que la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation d'envergure régionale.

[5] Pour plus d'informations, se référer à la partie de ce bilan dédiée aux politiques maritimes et littorales régionales
[6] L'annuaire du réseau est à retrouver sur son site internet http://reseaumer.org

Objectifs du document

Ce document a pour objet de rendre compte du développement et des actions du Réseau Mer. Il rassemble les informations nécessaires à une bonne compréhension de ce réseau inédit. L'installation en mars 2017 de l'Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l'Environnement (AMCRE), à la Région, permet d'envisager les perspectives d'évolution de cette dynamique. Cette dernière comprend une Commission thématique dédiée à la sensibilisation des publics à la mer et au littoral.

La gestion de la mer et du littoral

Le littoral est un espace aux nombreux enjeux. Aménagé par les hommes depuis l'Antiquité, il est également à ménager[7]. La définition même de cette notion, comme étant un espace reliant la terre et la mer, connait des évolutions. Il fut d'abord un trait de côtes, puis une bande terrestre et maritime. Il comprend aujourd'hui un amont et un aval qui inclue son bassin versant.[8]

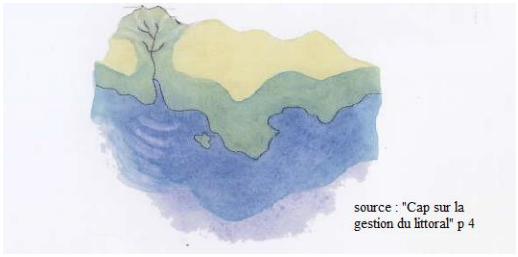

La préservation de ce milieu représente une thématique en plein essor dans les politiques publiques. De nombreux acteurs sont gestionnaires de ces territoires. Tous doivent prendre en compte la législation en vigueur, et cette dernière se révèle complexe. L'Etat et les collectivités territoriales sont les gestionnaires principaux. Ils peuvent administrer cet espace directement ou en déléguer la charge à une structure.

Il importe donc de présenter les cadres législatifs et les principaux niveaux de gouvernance concernant les politiques maritimes et la gestion des espaces littoraux. Ce portrait, non-exhaustif, des différentes échelles d'intervention permet de mieux envisager la diversité et la complexité de la gestion du littoral.

Echelle internationale et européenne

La mer, objet de coopérations internationales anciennes

Coopération internationale ancienne et convention de l'ONU pour le droit à la mer

Les politiques maritimes et littorales font l'objet de nombreuses coopérations internationales. Le droit de la mer est l'une des plus anciennes branches du droit international public. En France, le domaine maritime

[7] Extrait du livret « Cap sur la gestion du littoral, disponible sur http://www.reseaumer.org/

[8] L'illustration de ces évolutions est a retrouvé dans le livret « Cap sur la gestion du littoral », page 4, disponible sur http://www.reseaumer.org/

national a été créé en 1681. Le droit maritime s'est, pendant longtemps, limité aux principes de libertés des mers et océans. Il consistait à considérer cet espace comme ouvert à tous et n'appartenant à personne sauf sur une bande de trois milles marins[9] depuis le rivage. L'Etat côtier y exerçait alors une pleine souveraineté.

La conférence de Genève en 1958 marque la codification du droit de la mer sur la base des travaux de la Commission du droit international. Ce processus se poursuit jusqu'en 1982, où la Convention des nations unies sur le droit de la mer est signée à Montego Bay. Elle a permis, par exemple, la création d'une autorité internationale des fonds marins[10].

Le sommet de Rio, en 1992, a élaboré la notion de « gestion intégrée des zones côtières » (GIZC). Elle favorise la mise en place de mesures internationales pour inciter la convergence des politiques maritimes et littorales. La GIZC vise à concilier développement économique, équilibre social et préservation de l'environnement. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des enjeux à l'œuvre dans l'élaboration d'une politique de gestion afin de favoriser la concertation entre les acteurs. Un certain nombre d'autres conventions internationales concernent le milieu marin. C'est l'exemple de la Convention sur la diversité biologique[11] ou la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.[12]

Une collaboration interétatique autour du bassin méditerranéen

La gestion de la mer et du littoral est le fruit d'un long processus dans le bassin méditerranéen. Des coopérations et directives propres à cet espace ont vu le jour. C'est le cas de la Convention de Barcelone, signée en 1976 et amendée en 1995. Elle vise à la réduction de la pollution dans la mer Méditerranée. Elle aspire également à protéger et améliorer le milieu marin dans cette zone afin de contribuer à son développement durable. Il s'agit en même temps, d'encourager des plans régionaux et nationaux qui contribuent au développement durable. Au fil du temps, la Convention s'est élargie afin d'inclure la notion de GIZC. Elle est à l'origine de la nouvelle stratégie méditerranéenne pour le développement durable.[13]

Par ailleurs, en 1975, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a initié le Plan d'Action pour la Méditerranée. Il fait suite à la prise en compte de la mer comme un bien commun devant faire l'objet de règles communes. C'est dans cette logique que le Réseau Mer a pour volonté de lancer des projets d'envergure méditerranéenne. Il propose ainsi de travailler en collaboration avec des acteurs de pays sur tout le pourtour méditerranéen. La Commission méditerranéenne du Réseau Mer a été lancée à cet effet en 2015. Le livret « Cap sur la méditerranée » a été diffusé sur l'ensemble du pourtour méditerranéen grâce au réseau Euro-Méditerranéen animé par une des structures du Réseau mer.

[9] Cette distance représente la portée de tir d'un canon.
[10] Cf. http://www.un.org/press/fr/2003/SEA1777.doc.htm: « *l'organisation par l'intermédiaire de laquelle les États parties à la Convention,[…], organisent et contrôlent les activités menées dans la Zone, notamment aux fins de l'administration de ses ressources.* »
[11] Traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992
[12] UNESCO, 2001
[13] SMDD 2016- 2025 disponible sur : http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/SMDD_2016-2025_final.pdf *"A healthy Mediterranean with marine and coastal ecosystems that are productive and biologically diverse contributing to sustainable development for the benefit of present and future generations"*

L'Union Européenne, vers une politique maritime intégrée

La politique maritime intégrée, pierre angulaire des politiques de gestion de la mer et du littoral en Europe.

« La Commission propose une politique maritime intégrée pour l'Union Européenne, fondée sur le constat que toutes les questions relatives aux océans et aux mers d'Europe sont liées entre elles et que les politiques maritimes doivent être élaborées conjointement si nous voulons obtenir les résultats escomptés. »[14]

La Commission européenne (CE) a un mandat des nations unies pour développer la gouvernance internationales des océans. Elle s'est dotée d'un volet « affaires maritimes » pour contribuer à l'élaboration de politiques de gestion de la mer et du littoral en Europe.

La CE a ainsi consacré, en 2007, la notion de « politique maritime intégrée » (PMI) dans son livre bleu. Elle vise à *« comprendre les interactions et les prendre en considération, développer des instruments communs, identifier et exploiter les synergies et éviter ou résoudre les conflits».*[15] Les sujets abordés par ce nouveau plan d'action sont divers. Ils touchent, par exemple, à la création d'un espace maritime européen sans barrières, à favoriser les politiques maritimes nationales intégrées ou à mettre en place des stratégies pour atténuer les conséquences du changement climatique. La croissance bleue, c'est-à-dire le développement durable des activités liées à la mer et au littoral, est devenu l'objectif principal de la PMI. Trois domaines ont principalement été identifiés :

- La planification spatiale maritime et la gestion intégrée des zones côtières ;
- La connaissance marine ;
- La surveillance maritime intégrée.

La planification de l'espace maritime, par exemple, a été lancée en 2014 suite à la Directive Cadre Européenne du même nom. Elle vise à organiser *« où et quand les activités humaines se déroulent en mer »*[16] et à garantir l'efficacité et la durabilité de ces activités.

Des directives et lois cadres pour la gestion de l'espace marin et littoral européen.

L'Union européenne influence ses Etats-membres (EM) par la mise en place de directives cadres, stratégies ou règles plus moins contraignantes. Elle est ainsi à l'origine de diverses mesures telles que :

- La Directive relatives au traitement des eaux résiduaires urbaines (1991/271(CEE) ;
- La directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) ;
- La directive cadre sur les eaux de baignade (2006/16/CEE) ;
- La notion de politique maritime intégrée (PMI) consacrée en 2007 par la rédaction du Livre Bleu relatif à une politique maritime intégrée pour l'Union européenne (10 octobre 2007) ;
- La directive cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE) ;
- Directive cadre pour la planification de l'espace maritime (2014/89/UE).

[14] Communication de la Commission au parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des Régions. « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », 2007, p2.

[15] Communication de la Commission au parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », 2007

[16] http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/maritime_spatial_planning_fr

L'UE agit également par l'application de règles contraignantes pour les Etats-membres. Elle a développé une stratégie européenne pour la croissance bleue. Cette dernière vise à répondre aux objectifs de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive.[17]

La directive cadre sur l'eau [18] est majeure dans la règlementation sur la protection des eaux. Elle vise entre autre à imposer l'identification des eaux européennes et leurs caractéristiques par bassin et district hydrographique. Elle a pour objet également l'adoption de plan de gestion et de programmes de mesures appropriés. Cette directive voulait atteindre pour 2015 ou 2021 un « bon état » ou un « bon potentiel » des masses d'eau européennes afin d'en assurer une gestion durable.

La directive-cadre stratégie pour le milieu marin, mise en place en 2008, a permis l'introduction de la notion des « eaux européennes »[19]. Elle vise à préserver le bon état écologique du milieu marin et à améliorer l'état de conservation de la biodiversité marine. L'objectif donné à l'horizon 2021 est « l'utilisation durable des mers et la conservation des écosystèmes marins » via un cadre intégré fixant les orientations opérationnelles et des mesures spécifiques. Elle a fait l'objet d'une transposition dans le droit français qui s'est achevée en 2011.

La Directive cadre pour la planification de l'espace maritime a été adoptée par la Commission européenne en 2014. Elle vise à une gestion efficace et sans conflits des différentes activités du littoral et de la mer.[20]

Les directives cadres de l'Union européenne, sont ainsi des orientations législatives qui, une fois traduites en droit français, influencent les politiques nationales et régionales. Les autorités, gestionnaires du littoral se doivent d'en tenir compte.

Ces politiques européennes visent les Etats-membres via des mécanismes de transpositions dans les législations nationales. Cependant, l'Union européenne se concentre particulièrement sur le rôle des Régions. Ces dernières sont reconnues comme des acteurs majeurs et légitimes pour la mise en place des politiques maritimes intégrées. Ainsi : *« les Etats membres sont encouragés à établir leurs propres politiques maritimes intégrées en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et régionaux du secteur maritime. En raison des multiples interactions entre différentes politiques liées aux affaires maritimes, toute action développée par les structures gouvernementales exigera une coordination efficace. Pour y parvenir, il convient que les Etats membres améliorent et facilitent la coopération à tous les niveaux de gouvernance maritime, y compris au niveau européen. Les Régions côtières et autres décideurs locaux devraient pouvoir jouer un rôle dans l'élaboration des politiques maritimes intégrées, compte tenu de leur expérience en matière de GIZC et de réglementation de l'aménagement territorial de leurs activités. »*[21]

Echelle nationale et locale

Politique maritime nationale

La gestion de l'espace marin et littoral se traduit par la conception d'une politique maritime nationale. Elle se développe en cohérence avec la PMI portée par l'Union européenne. La politique maritime nationale (PMN) vise

[17] http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth_fr
[18] http://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/wfd/fr.pdf
[19] *Les eaux européennes sont les eaux qui se situent au-delà de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et s'étendant jusqu'aux confins de la zone placée sous la souveraineté ou la juridiction des Etats membres, y compris le fond et le sous-sol de l'ensemble de ces eaux*
[20] Secrétariat général de la mer, *la planification de l'espace maritime : http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Point_no_2__projet_directive_cadre_europeenne_planificationde_l_espace_maritime_PEM_cle0f2631.pdf*
[21] *Stratégie Régionale pour la mer et le littoral, diagnostic*. Région PACA, 2012, p 6

à coordonner les diverses politiques maritimes afin de favoriser une coopération étroite entre les acteurs.[22] Elle consiste ainsi à :

- La prise en compte générale des problématiques maritimes. Elle cherche à dépasser les divisions sectorielles ;
- La mise en cohérence des politiques publiques de la mer et du littoral ;
- L'élaboration de ces politiques en concertation avec les acteurs de la mer et du littoral.

La France s'est engagée, dès 2009, dans la mise en place d'une PMI qui s'est traduite par la création de la loi « Grenelle II ». Elle a permis l'introduction dans le code de l'environnement, d'un chapitre dédié aux politiques pour le milieu marin. Il prévoit, entre autre, la mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » par le biais d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Elle « *fixe les principes et les orientations générales* » qui concernent « *les espaces maritimes sous souveraineté ou sous juridiction nationale, l'espace aérien sus-jacent, les fonds marins et le sous-sol de la mer ainsi que les activités terrestres ayant un impact direct sur lesdits espaces* »[23]. Elle sert de cadre de référence pour les acteurs de la mer et du littoral.

Afin de s'adapter au mieux aux spécificités locales, la stratégie nationale pour la mer et le littoral prévoit la création d'un Conseil maritime de façade[24]. Un document stratégique de façade est ainsi en cours de rédaction pour chacune des façades maritimes et des bassins maritimes ultramarins. Ils visent à définir les objectifs de la gestion intégrée de la mer et du littoral en tenant compte des spécificités.

La Région, cadre d'intervention privilégié

Une collectivité territoriale au rôle croissant

La Région gagne, depuis les premières lois de décentralisation, en importance. Elle constitue un intermédiaire majeur dans la gouvernance des territoires. Relais de l'autorité de l'Etat, elle est en charge de l'aménagement du territoire. Ses compétences sont clairement établies par la loi[25]. Elle a pour principales missions le développement économique, l'aménagement du territoire et la formation professionnelle. Cette collectivité territoriale représente un intermédiaire majeur entre les politiques nationales et locales.

[22] https://www.premar-atlantique.gouv.fr/proteger/politique-maritime-integree -pmi.html
[23] Article L. 219-1 du Code de l'environnement
[24]
[25] Cf. Loi NoTRE et la clause générale de compétences définissent les compétences de la Région. Elles sont exclusivement celles énoncées dans les textes de lois.

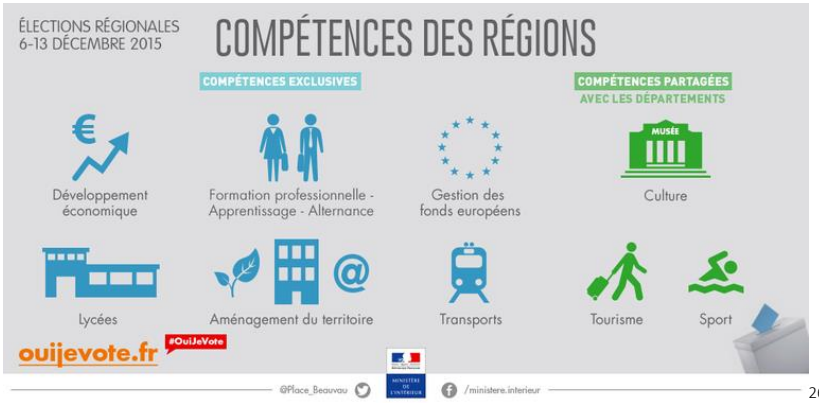

26

Elle est également chef de file de la biodiversité. La Région demeure la cible des politiques européennes. En effet, l'UE s'organise sur le modèle régional pour la distribution de ses aides structurelles. Les politiques maritimes en PACA font par exemple, l'objet de financements FEDER ou FEAMP[27] .

L'Europe considère la Région comme étant une entité pertinente dans la transposition et dans l'application de ses directives. Cette pression communautaire et la logique régionale pour la répartition des budgets ont poussé la France à la décentralisation. La réforme territoriale, dans le cadre de la loi NoTRE (n° 2015-991) promulguée en 2015, visait par exemple, à harmoniser la taille des Régions pour en accroître la visibilité à échelle européenne. Les Régions côtières apparaissent comme des intermédiaires clés dans la GIZC. En effet, « *comme elles disposent souvent d'un savoir-faire et de connaissances irremplaçables et qu'elles représentent des intérêts clés dans les affaires maritimes, il convient de leur confier un rôle dans l'élaboration de la politique maritime intégrée, dans le respect de leurs compétences régionales en matière d'affaires maritimes dans chaque Etat membre* »[28].

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, quelle politique de gestion de la mer et du littoral ?

Les politiques de gestion du littoral font l'objet d'un processus déjà ancien en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle a été désignée, à ce sujet, comme « Région pionnière » par la CE en 2007[29]. Elle s'est dotée dès 1982 d'un Office régional de la mer ainsi que d'une Délégation à la mer en 1998. La Région comporte différentes instances telles que :

- Des instances de concertation permanente avec les Rencontres régionales de la mer. Elles ont rassemblé de 1999 à 2005, les représentants du monde maritime pour les associer aux politiques régionales ;
- De 2005 à 2015, le Conseil consultatif régional de la mer constitue un lieu de débats et de propositions pour faciliter les échanges.
- Depuis 2017, une Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l'Environnement ;
- L'animation de réseaux tels que le Réseau Mer mais aussi le Pôle des métiers de la mer et du littoral du CRIGE.

La Région a également rédigé la Stratégie régionale de la mer et du littoral (SRML), adoptée en 2012. Elle est constituée de six enjeux principaux auxquels la collectivité territoriale s'engage à répondre. Ils sont ensuite divisés en 18 objectifs[30]. Ce cadre stratégique est né du constat de l'importance de l'espace littoral pour la région. Il est

[26] Source : Ministère de l'intérieur : http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Elections-regionales-2015/Les-competences-des-regions
[27] https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff_fr
[28] *Stratégie Régionale pour la mer et le littoral, diagnostic*. Région PACA, 2012, p 6
[29] *Stratégie Régionale pour la mer et le littoral, diagnostic*. Région PACA, 2012, p 8
[30] Cf. tableau des enjeux et objectifs en annexe.

également marqué par les nouvelles orientations prises aux niveaux mondial et national pour le développement de politiques intégrées.[31] Les spécificités du littoral et les diverses règlementations existantes ont contribué au développement de certains outils de gestion sur le territoire régional. Ils permettent de s'adapter aux espaces concernés. Ce sont ainsi développés :

- Des parcs nationaux : mis en place dès les années 1950. Le premier en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le parc national de Port-Cros, a vu le jour en 1963 ;
- Des parcs régionaux : la région PACA en compte sept, le premier est la Camargue, créé en 1970 ;
- Le conservatoire du littoral (à partir de 1975) ;
- Les contrats de milieu cadrés par deux circulaires de 1991 et 1993 ;
- Le réseau Natura 200 (institué en 1992) ;
- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, 1992) ;
- Des Schémas de cohérence territoriale (SCoT, 2000) ;
- Des plans de gestion …

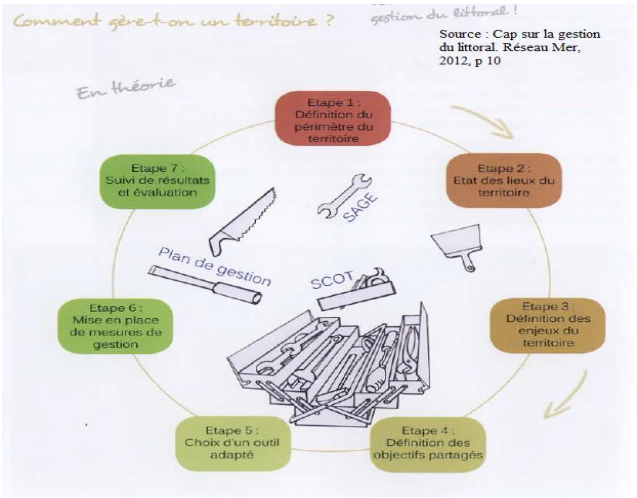

[32]

La gestion de la mer et du littoral fait l'objet d'une législation variée et complexe. De nombreuses échelles de gouvernance contribuent à l'administration de ces milieux. Il importe de comprendre ces interactions pour mieux envisager la place du Réseau Mer. La Région constitue un relais majeur entre les politiques maritimes internationales, européennes, nationales et les dynamiques locales. Les gestionnaires de cet espace doivent tenir compte de cet ensemble de textes. Les membres du Réseau, sont, quant à eux, d'excellents intermédiaires pour faire comprendre, aux différents usagers de la mer, professionnels ou citoyens, les mesures de gestion mises en œuvre afin de les accepter pour garantir une gestion durable de la mer et le littoral.

[31] *Il s'agit, dans une démarche prospective et concertée, de favoriser la consolidation des connaissances sur les problématiques et enjeux économiques sociaux et environnementaux liés à la mer et au littoral, de proposer une vision partagée et une stratégie, favorisant la mise en synergie des politiques publiques, notamment en matière d'aménagement du territoire, de création d'emplois et de compétitivité économique, de solidarité sociale et de développement durable* Région PACA, stratégie régionale pour la mer et le littoral, 2012, p7

[32] Ce schéma, tiré de « Cap sur la gestion du littoral », décrit les étapes nécessaires à la mise en place d'une politique de gestion du littoral.

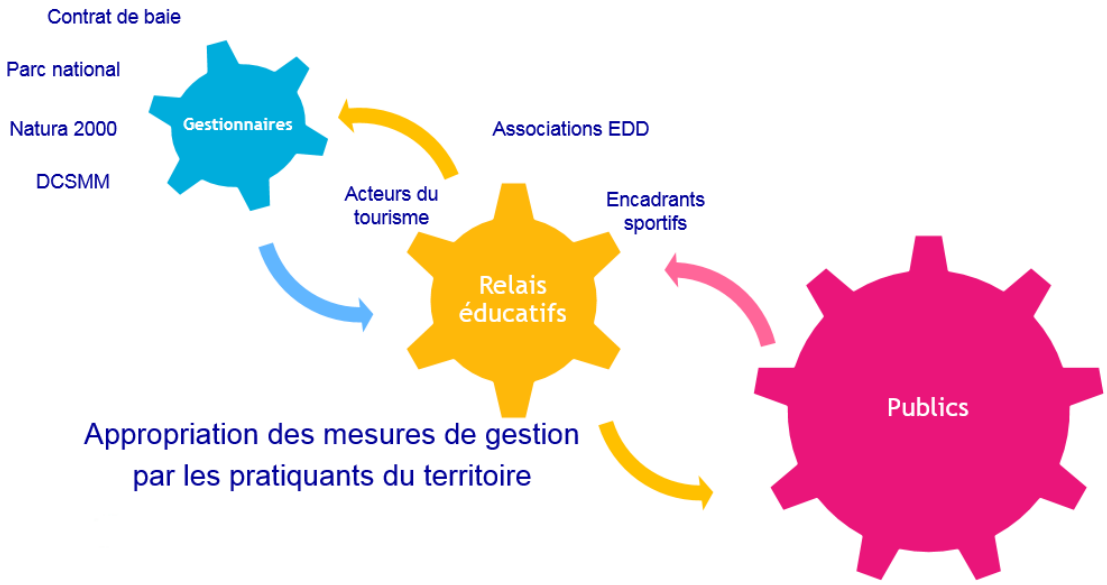
Contrat de baie
Parc national
Natura 2000
DCSMM
Gestionnaires
Associations EDD
Acteurs du tourisme
Encadrants sportifs
Relais éducatifs
Publics
Appropriation des mesures de gestion par les pratiquants du territoire

PREMIERE PARTIE. LE RESEAU MER, UNE SYNTHESE

Une synergie d'acteurs pour vivre en harmonie sur le littoral

Des objectifs ambitieux, pour l'intérêt commun

« Faire évoluer les comportements et améliorer les processus de préservation du milieu littoral et marin, indissociable d'un développement socio-économique et culturel de qualité. »

Le Réseau vise à favoriser les synergies, les échanges et le partenariat, et s'est doté d'un ensemble d'objectifs opérationnels. Informer et sensibiliser les publics quant à la richesse et la fragilité des espaces littoraux constituent un premier but. Ces milieux sont particulièrement fréquentés mais demeurent peu connus. Il importe, en conséquent, de contribuer à la formation des acteurs et usagers du milieu marin, ainsi que de participer à l'éducation des différents publics. Les enfants et les jeunes sont ciblés par un grand nombre des actions du Réseau. Un autre objectif est d'être force de propositions auprès des décideurs.

Le Réseau Mer est ainsi fondé sur :
- une mission d'intérêt général ;
- une vision territoriale qui prend en compte la spécificité du littoral et de ses acteurs ;
- l'autonomie de chaque structure membre ;
- les principes de mutualisation et de complémentarité des compétences ;
- un engagement à répondre, dans la limite des ressources et des compétences, à des priorités et des objectifs communs.

Son but est de permettre l'appropriation des enjeux du développement durable en Provence-Alpes-Côte-D'azur et de susciter des changements de comportements à tous les âges et dans tous les aspects de la vie. Le document d'objectifs rédigé par le Réseau à sa création en 2002, s'est inspiré du Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement, élaboré en 2000 par le réseau« Planet'ERE »[33]. Il se concentre sur quatre axes principaux:
- la sensibilisation du grand public ;
- la formation d'adultes ;
- l'éducation à l'environnement (scolaire, universitaires, extra-scolaires) ;
- la préservations et valorisation du milieu marin.

Sensibilisation du grand public

Cet objectif concerne principalement les usagers du territoire régional. Il vise à attirer leur attention sur la richesse des littoraux ainsi que sur l'impact des activités humaines. En effet, la mer est un espace très peu connu par les publics qui y voient un lieu de loisirs, ou d'activités en « surface ». Il importe d'interpeller les usagers sur la

[33] http://www.planetere.org/

responsabilité de chacun, en tant que citoyen, et d'intensifier la communication sur l'environnement marin et littoral. Peuvent se développer, par exemple, une éco-citoyenneté, la mise en place des actions d'informations ou un encouragement à l'essor des activités écotouristiques.

Education à l'environnement : les publics scolaires, universitaires et extra-scolaires

Il est question ici de favoriser l'accès à l'information sur le milieu marin auprès des jeunes et des personnes en charge de l'éducation. Ces actions doivent se faire en partenariat étroit avec l'Education nationale. Il s'agit alors d'inciter les interventions d'éducation auprès de ces publics, d'encourager la mise en place de campagnes pédagogiques sur la mer et développer une "culture mer". Augmenter les phases d'informations et de sensibilisation dans les temps de loisir constitue un autre objectif de cet axe.

Formation des adultes.

Afin de modifier durablement les comportements, il est primordial d'interpeller tous les publics, de responsabiliser les citoyens et de professionnaliser les pratiques. L'objectif est d'introduire la sensibilisation des publics dans les formations professionnelles et techniques existantes ainsi que de développer des chartes et des labels, par exemple, sur divers secteurs professionnels liés à la mer. Il s'agit également d'accompagner les décideurs publics. Enfin, inciter la pratique d'activité de loisirs contenant de la sensibilisation favoriserait les comportements durables dans les activités liées à la mer et au littoral.

Protection et valorisation du milieu marin

Indissociable des objectifs précédents, il s'agit ici de renforcer la diffusion des informations sur la législation ainsi que celle des outils et des efforts de gestion. Il importe d'impliquer les professionnels et les usagers dans la préservation et la gestion des espaces littoraux. Le Réseau Mer vise également à décloisonner le mode de prise de décision en incitant l'implication conjointe des élus et gestionnaires du littoral. Sa volonté d'être force de propositions se traduit ici par un soutien à la participation citoyenne au sein des comités de gestion de zones littorales par exemple.

Les valeurs du Réseau Mer

Les acteurs du Réseau partagent un ensemble de valeurs qui sont le moteur de ses actions et ses engagements. **La notion de co-construction est essentielle à la compréhension du Réseau Mer**. Les projets menés font l'objet de collaborations et de partenariat tout en en garantissant l'autonomie et la responsabilisation de chacun. L'implication et la participation de tous ainsi que la confiance entre les membres garantissent des productions de qualité. Ces valeurs partagées par les membres permettent une forte cohérence et une meilleure efficacité des actions conduites.

La charte du Réseau, disponible sur son site internet, fait également état des valeurs partagées[34] :

- *L'éducation à l'environnement marin et littoral s'inscrit dans une vision globale de l'environnement, qu'il soit naturel ou urbain, dans ses composantes écologiques, historiques, culturelles. Elle s'adresse à l'ensemble de la population.*

[34] Document à retrouver sur le site internet du Réseau Mer : http://www.reseaumer.org/

- *L'éducation à l'environnement marin et littoral vise, au-delà de l'acquisition de connaissances, à : Transmettre une « culture de la mer » et à permettre à toute personne de pouvoir s'épanouir au sein de son environnement,*
- *L'éducation à l'environnement marin et littoral doit être intégrée dans la gestion globale des territoires. Elle concerne : tous les acteurs : élus, entrepreneurs, professionnels de la mer, structures gestionnaires, associations ainsi que les usagers du littoral et de la mer, permanents ou de passage*
- *L'éducation à l'environnement marin et littoral apparaît comme un des processus indispensables pour une modification durable des comportements*
- *L'éducation à l'environnement marin et littoral vise à responsabiliser chacun au niveau des gestes quotidiens (consommation, loisirs).*
- *La participation de la population est un des fondements de ce processus.*
- *Les signataires agissent pour une éducation à l'environnement vers un développement durable, c'est-à-dire : soutenable, équitable, solidaire et responsable.*
- *Le développement des actions d'éducation à l'environnement se base sur le partenariat et doit se faire dans un souci constant de qualité.*

Connaitre les objectifs et les valeurs partagées par les membres du Réseau sont cruciales à sa compréhension. Leur définition sur le long terme, et l'engagement pris par chacun, ont favorisé la mise en place d'actions efficaces et cohérentes. Ce cadre clair et rigoureux permet de renforcer la structure et de valoriser les savoirs. Le Réseau Mer s'est ainsi doté des moyens nécessaires pour répondre aux défis des espaces marins et littoraux.

Qui sont les membres du Réseau Mer ?

Le Réseau Mer est un intermédiaire clé entre les citoyens et les pouvoirs publics. Il a été créé à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et est animé par le service Mer et littoral. La co-construction des projets, la mise en commun des compétences et la collaboration en sont les maitres mots. Il vise donc à fédérer un grand nombre d'acteurs pour gagner en visibilité et en légitimité auprès des citoyens et décideurs. Il compte aujourd'hui près de 110 membres. Ces derniers sont répartis sur l'ensemble du territoire régional et en dehors. Il existe en effet, des partenaires extérieurs à la région tels que :

- Des membres de Corse ; ex CPIE Corse ou Office de l'environnement Corse ;
- Des acteurs originaires de Monaco : ex le musée océanographique de Monaco ;
- Une ONG européenne : la Surfrider Foundation, dont le siège est à Biarritz.

Les membres du Réseau sont issus de structures variées. Il y a ainsi des associations, des mouvements sportifs, des gestionnaires de milieux aquatiques, des institutions, des acteurs scientifiques ou encore des entreprises.

Les associations, structures dominantes, sont composées de professionnels formés et qualifiés à l'éducation au développement durable (EDD). La présence des autres types de structures est plus éparse. Les institutions demeurent des partenaires privilégiés du Réseau Mer. Il y a notamment l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Toulon Provence Méditerranée, le département 83, l'Office environnement Corse et les deux parcs nationaux.

Les évolutions du Réseau Mer

Le Réseau Mer est parfois comparé à un train, dont le nombre de wagons et la vitesse fluctuent au fil des années. Il vise à mutualiser les compétences et les savoir-faire des acteurs de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Chaque structure est libre de se positionner dans le wagon de tête ou au bout du train. Elle peut également en descendre, ou monter en cours de route...

Les débuts

Le Réseau Mer est né du constat qu'il n'y avait pas, dans les années 1990, de réelle politique mise en place par la Région concernant la sensibilisation des publics. Des actions disparates étaient menées par des associations sur le territoire sans véritable cohésion, accompagnées ou non par des subventions régionales. Il est ainsi, l'aboutissement de plusieurs initiatives : les réflexions au sein du réseau GRAINE PACA (Groupement Régional Animation, Initiation, Nature, Environnement) et de sa Commission « Eau », des Rencontres Régionales de l'Education à l'Environnement organisées par le GRAINE PACA et des 2èmes Rencontres Régionales de la Mer.

Lors des 2e Rencontres régionales de la mer organisées en 2001 organisées par la Région, un atelier est consacré à la question de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il permet de constater d'un côté la diversité des structures existantes et leur implication sur le territoire, et de l'autre, un manque de collaboration et de cohérence entre elles. Ces associations, disposant de compétences et d'une expertise dans l'éducation à l'environnement, agissaient plutôt de manière indépendante et sans une réelle cohésion. Un manque quant à la mise en commun des compétences et des outils a été constaté. C'est cette volonté de gagner en efficacité qui entraina la création du Réseau Mer en 2002. Il se développe grâce à la volonté politique de la Délégation à la mer du Conseil régional.

Les membres du Réseau cherchent une façon alternative de travailler. Ils la trouvent dans le principe de co-construction. Le Réseau Mer vise à la mutualisation des compétences de chacun des membres afin de gagner en cohérence et en efficacité. Les premières années (2003 à 2005) voient se lancer des outils pédagogiques pour les publics scolaires. Ils sont suivis d'un dispositif inédit : le programme « à l'école de la mer ». Ces projets sont les débuts de la collaboration entre partenaires. Les compétences sont peu à peu mises en commun et les acteurs impliqués dans les programmes, trouvent progressivement leur place. Le dispositif « A l'école de la mer », a, par exemple, renforcé les solidarités entre institutions (Région et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse), associations du Réseau Mer et Education nationale. De même, de nombreux outils pédagogiques à l'attention des scolaires sont développés.

Cette période est une globale réussite pour le Réseau qui se structure rapidement. Les actions s'élargissent au grand public dès 2005, par le lancement de campagnes de sensibilisation[35]. De même, il permet la création d'outils d'information. La collection de livrets « Cap sur.. » nait également à la suite d'un appel à projets. Les aléas de la dynamique de réseau sont cependant constatés. Ils sont liés aux difficultés de mettre de côté les intérêts

[35] Les campagnes Ecogestes Méditerranée et Inf'eau mer

personnels pour l'intérêt général (l'intérêt du Réseau) et de savoir donner pour recevoir. Il y a un besoin de créer de la confiance entre les partenaires.

Des partenariats solides et efficaces

Dès sa création, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse s'est largement impliquée dans la dynamique du réseau mer et à apporter son soutien technique et financier aux projets développés.

D'autres collectivités comme la DREAL PACA, le Conseil départemental du Var, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée se sont également investis aux côtés de la Région.

L'Education nationale avec les Inspections académiques et les deux rectorats, d'Aix-Marseille et de Nice ont largement contribué à la réussite des projets à destination des publics scolaires avec le dispositif « A l'école de la mer » ou « CALYPSO ».

Des outils de communication

Des outils de communication ont été créés, toujours en co-construction avec les différentes associations du réseau : un site internet, une brochure de présentation, des kakémonos, une page Facebook Réseau mer. Cette page est mise à jour par un membre totalement bénévole du Réseau mer, n'appartenant pas à une association.

Des difficultés

Le contexte de crise économique à partir des années 2010 entraine des réorientations budgétaires. La sensibilisation des publics n'apparait plus comme prioritaire. La réforme des collectivités territoriales les incitent à se recentrer sur leurs compétences obligatoires ou des projets d'investissement.

Le Réseau Mer poursuit malgré tout, sa structuration et évolue dès 2011, au cours des 7e Rencontres régionales de la mer. La rencontre des acteurs de l'EDD et du monde sportif lors d'un atelier consacré aux sports nautiques permet la naissance du projet Sport, Mer et Territoire. Il vise la formation des encadrants pour les pratiquants fédérés de sports nautiques ainsi que le développement d'une plateforme interactive pour les pratiquants libres. De même, les 8e Rencontres régionales de la mer en 2013 sont marquées par la volonté d'élargir le Réseau aux professionnels du tourisme. Dès 2014, le Réseau Mer s'est rapproché du Comité Régional du Tourisme Provence par la création d'un groupe de travail sur la thématique des sentiers sous-marins.

Cependant, l'image du Réseau a du mal à évoluer. Il demeure, pour de nombreux acteurs, un groupe à dominante associative. Les réorientations des Collectivités, partenaires du Réseau Mer, entrainent des baisses de financements des projets. Ces baisses entrainent une perte de près de 30 % des salariés des associations entre 2012 et 2014, les structures n'ayant pas les moyens de reconduire les CDD. Le dispositif « A l'école de la mer » est abandonné en 2013 au profit de programmes pédagogiques vers les lycéens : Dispositif « Calypso ».

Quelles perspectives ?

La dynamique du Réseau Mer apparait en difficulté. La perte des budgets et les réorientations des collectivités ont entrainé un ralentissement de ses activités. Il semble ainsi pâtir d'un manque croissant de reconnaissance et de soutiens politique et institutionnel. Il semble désormais nécessaire de renforcer la communication et la lisibilité du Réseau.

Le Réseau Mer connait cependant de nouvelles réussites. Un partenariat avec la Méridionale a vu le jour et s'est concrétisé durant l'été 2014, puis 2014 et 2015. Le dispositif CALYPSO dans les lycées permet la sensibilisation de près de 60 classes par an. Les restitutions collectives rencontrent un succès grandissant chaque année. Les campagnes d'information sont reconduites chaque année. De nouveaux projets sont à l'étude tels que des nouveaux « Cap sur… »[36] ou l'édition d'une nouvelle série de posters.

Cette dynamique du Réseau Mer doit, à présent, de trouver un nouvel élan et un réel portage politique. La question de la reconnaissance reste toujours d'actualité. L'Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l'Environnement (AMCRE), instituée en mars 2017, comprend une Commission « Sensibilisation de publics à la mer ». Les 13 structures associatives du Réseau Mer signataires de la charte des ports font partie de cette commission aux côtés des autres acteurs professionnels maritimes. Cette nouvelle assemblée peut constituer une opportunité pour le Réseau de se renforcer et de s'étendre avec un portage politique fort.

[36] Des projets de « Cap sur l'innovation » ou « Cap sur les sports nautiques »

Des actions pour sensibiliser les publics à la mer et au littoral

Le Réseau Mer agit dans un souci de développer des actions concrètes, cohérentes et efficaces. La co-construction, la mutualisation et l'échange que permet cette dynamique a contribué à la mise en place d'un nombre certain de projets, d'outils pédagogiques et de campagnes de sensibilisation, comme en témoigne le résumé ci-dessous.

Des outils pédagogiques et des documents ressources

Dès sa création, le Réseau Mer s'est attaché à mettre en œuvre des actions pour atteindre ses objectifs. Un ensemble d'outils pédagogiques a ainsi été conçu et diffusé. Ils constituent des ressources pratiques et sont le fruit d'une co-construction ainsi que l'implication de l'ensemble des partenaires. Ils s'adressent aux enfants et aux scolaires mais aussi au grand public et aux professionnels. Il s'agit d'attirer l'attention des plus jeunes et de leurs parents, à travers des activités ludiques et pédagogiques, sur la gestion des espaces marins et littoraux. Chaque outil pédagogique est dédié à un public cible.

Le kit « Côtes & mer »

Le kit d'observation du littoral "Côtes & mer" est mis à la disposition des enseignants, éducateurs environnementaux et animateurs d'accueil de collectifs de mineurs. Il a pour objectif d'aider l'utilisateur à mieux connaître le littoral méditerranéen, sa biodiversité ainsi que les usages et les menaces qu'il subit. Cet ouvrage cherche à apporter une nouvelle dimension au regard et à la connaissance de chacun sur le littoral ainsi que de sensibiliser les plus jeunes. Il s'agit d'encourager la protection de cet espace et de favoriser l'émergence de

comportements plus responsables. Il se présente sous la forme d'un classeur contenant des fiches outils qui permettent de découvrir *in situ* le littoral.

Public cible : Animateurs pédagogiques, Enseignants pour des élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire) et jeunes de centres aérés.

Les DVD pédagogiques

Une série de DVD pédagogiques a été réalisée. Ils sont à destination des publics scolaires et se déclinent en cinq thèmes : les macro-déchets ; l'eau ; l'urbanisation du littoral ; les espaces et espèces protégés de la Méditerranée ; les petits fonds de Méditerranée. Chaque DVD est assorti de livrets pour les enseignants ainsi que de fiches selon le cycle scolaire et de jeux interactifs. 1 000 DVD de chaque thème ont été conçus et diffusés gratuitement sur demande motivée.

Public cible : Animateurs pédagogiques, Enseignants pour des élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire) et jeunes de centres aérés.

Le coffre de la mer

Il s'agit d'un coffre d'activités à l'attention des groupes scolaires et extrascolaires d'enfants de 3 à 8 ans. C'est un support inédit pour la réalisation de projets pédagogiques de sensibilisation au développement durable marin et littoral. Il contient près de 60 activités, dont des recueils d'histoires, de chansons, de comptines ainsi que des ressources pour la mise au point d'ateliers sensoriels avec des puzzles, fiches ou sacs à toucher. Il est également composé de CDs, de jeux et de ressources pour l'enseignant (des livrets et guides d'utilisation aident à la mise en œuvre de projets pédagogiques).

Ce coffre a été conçu avec la participation d'enseignants et d'éducateurs afin de créer au mieux le support nécessaire aux activités pédagogiques. Deux versions de ce coffre ont été réalisées. La seconde fait l'objet de financements européens FEDER. 300 coffres ont été conçus et diffusés gratuitement sur demande motivée.

Public cible : Animateurs pédagogiques, Enseignants pour des élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire) et jeunes de centres aérés.

La mer en partage

"La mer en partage" est le nom d'un jeu de cartes qui peut se décliner en diverses activités. Il permet d'attirer l'attention des plus jeunes sur la diversité du littoral de Provence-Alpes-Côte-D'azur en abordant différents thèmes comme la biodiversité, la sécurité, la recherche, les métiers de la mer, les sports et loisirs nautiques, les gestes responsables pour préserver la mer. 10 000 jeux de cartes ont été édités et diffusés gratuitement.

Public cible : Animateurs pédagogiques, Enseignants pour des élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire) et jeunes de centres aérés.

Les livrets pédagogiques : et les “Cap sur”

La collection de livrets “Cap sur…” visent à sensibiliser le public sur les écosystèmes méditerranéens, leur fragilité et leur gestion en France, mais aussi sur les activités professionnelles. Différents livrets ont été publiés concernant des problématiques telles que le sable, le plancton, la posidonie, les déchets marins, la Méditerranée, le coralligène ou encore la gestion du littoral et la pêche les élevages marins. 10 000 exemplaires de chaque livrets a fait l’objet de l’édition initiale puis des rééditions successives ont été faites. Un coffret « Collection » réunissant tous les livrets a été édité en 500 exemplaires en 2017.

Public cible : grand public.

Guide d’observation du littoral

Le guide d’observation du littoral est un ouvrage semi-étanche, à transporter dans un sac de plage. Il permet de comprendre les enjeux et atouts du littoral de la région, les différents milieux naturels (dune, plage, sable, petits fonds rocheux, herbiers de posidonies, pleine eau…), les espèces associées, des anecdotes et des gestes écoresponsables pour s’engager. 200 exemplaires ont été diffusés gratuitement.

Public cible : grand public.

Exposition Escales Littorales

Une exposition de 10 panneaux a été réalisée en deux exemplaires. Chaque panneau présente une espèce marine emblématique sous forme d’une belle photo et d’un texte court d’accompagnement. Ces panneaux ont été revisités grâce au partenariat avec la Compagnie « La Méridionale », partenaire du Réseau mer. Cette exposition itinérante a été mise à disposition sur simple conventionnement.

Public cible : grand public.

Une collection de posters de photos sous-marines

Grâce aux partenariats avec des photographes sous -marins, deux collection de quatre posters différents ont été réalisées en 10 000 exemplaires pour chaque poster. La dernière collection a été éditée en 2017.

Public cible : Tout public.

Des documents ressources

Enfin, des documents ressources ont été publiés à destination de publics ciblés[37]. Ils ont pour but de capitaliser les compétences et les connaissances. Ils font office de guides techniques et méthodologiques pour la mise en œuvre de certains projets et sont co-écrits par différents membres du Réseau Mer, institutionnels ou associatifs. Il s’agit :

[37] Ces documents sont disponibles sur le site internet du Réseau Mer : http://reseaumer.ouvaton.org/wakka.php?wiki=GuidesTechniques

- un guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins. Ce dernier aide les porteurs de projets et les gestionnaires mais aussi les services de l'Etat, les collectivités publiques ou les acteurs de l'éducation à l'environnement.

- un cahier pour le programme "A l'école de la mer" a été rédigé afin d'aider les enseignants à s'approprier les problématiques littorales et maritimes et monter des projets pédagogiques. Il permet de guider les équipes d'enseignants dans la réalisation de leur projet. Il fournit ainsi des outils méthodologiques et des informations relatives aux thématiques pouvant être abordées en classe.

- un cahier technique du gestionnaire sur la gestion des herbiers de posidonies. Il met en exergue la nécessité de préserver les herbiers de posidonie, le besoin de connaissances à leur égard et les méthodes disponibles pour faciliter la rédaction des cahiers des charges pour les études. Une journée dédiée à la thématique des herbiers de posidonies a permis la diffusion de ce guide aux gestionnaires et techniciens des collectivités.

Des programmes pédagogiques auprès des publics scolaires

Fort de ses compétences et savoir-faire en sensibilisation des publics, le Réseau Mer a très vite favorisé la mise en œuvre de programmes pédagogiques pour les publics scolaires. Les programmes pédagogiques font partie des actions "phares" du Réseau. Ils sont inédits, innovants et font l'objet d'un partenariat étroit entre les institutions régionales, telles que l'Agence de l'Eau et la Région, les associations d'éducation au développement durable, et l'Éducation nationale.

"A L'école de la mer"

Le programme "A l'école de la mer", est le premier mis en place dans le cadre du Réseau Mer. Initié en 2007, il vise à éduquer les élèves des écoles primaires (de la maternelle au CM2). Il a été mis en œuvre grâce au partenariat entre la région, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et l'Education nationale.

« A L'école de la mer » a pour objet d'éduquer les plus jeunes aux problématiques de gestion de l'espace marin et littoral. Il propose ainsi aux enseignants de mener un projet en suivant une démarche scientifique, une démarche d'investigations à partir d'une problématique. Toutes les thématiques peuvent être abordées : la biodiversité marine, le patrimoine maritime, les pollutions et nuisances, les transports maritimes, les métiers de la mer... Il fait l'objet d'engagements partagés et d'une répartition des rôles de chacun. Ainsi :

- L'enseignant est le chef de projet. Il le définit pour favoriser les questionnements et les échanges à travers une démarche d'investigation. Ce dispositif fait l'objet, à son terme, de la réalisation d'une production en classe.
- Le médiateur scientifique est un expert de l'éducation au développement durable et accompagne le projet. Il apporte des compétences spécifiques à l'enseignant.

Le programme se déroule sur trois journées réparties tout au long de l'année. Il comprend des interventions en classe et une journée sur le terrain. Près de 140 classes ont bénéficié de ce dispositif chaque année, de 2007 à 2013. Il a ainsi encouragé les enseignants à mener des projets pédagogiques en adéquation avec les programmes scolaires, sur la gestion partagée de la mer et du littoral. Les élèves ont pu se questionner, rechercher de la documentation, grâce à ce dispositif original d'investigation et de questionnement tout au long de l'année. Le dispositif s'achève par une évaluation et une valorisation du travail fourni par les élèves. Ces productions font l'objet de restitutions collectives, notamment dans l'Hémicycle du Conseil régional à Marseille.

« A L'école de la mer » a marqué le Réseau mer par son caractère innovant. Elle a permis de développer la co-construction des actions, ainsi que la mise en commun des compétences et des savoir-faire de ses membres. Ce programme pédagogique a renforcé la structuration du réseau et la professionnalisation de ses partenaires, grâce à l'investissement des maîtres ressources et inspecteurs pédagogiques mis à disposition par l'Education nationale.

La Région y met un terme en 2013, suite aux nouvelles orientations et la volonté de cibler des publics plus adultes.

Dispositif " Calypso" : la gestion durable de la mer et du littoral dans les lycées en Provence-Alpes-Côte-D'azur

La Région a initié le dispositif « Calypso » dans la continuité du dispositif « A l'école de la mer », afin d'étendre les programmes pédagogiques vers des publics plus âgés. Mis en place dès la rentrée scolaire 2013, il vise ainsi les lycéens.

Ce programme a pour objet de porter à la connaissance des lycéens, en tant que citoyens et usagers potentiels du milieu marin, les problématiques de gestion durable de la mer et du littoral. Il permet également de renforcer la découverte des métiers de la mer et les parcours professionnels liés. C'est un projet qui, comme « A l'école de la mer », est mené en collaboration étroite entre la Région, les associations du réseau agréées et l'Education nationale. Calypso se déroule tout au long de l'année. Il comprend un format de 28h de face à face pédagogique réparties sur plusieurs mois.

Fort de l'expérience du dispositif « A l'école de la mer », le Réseau Mer a pu faire appel à son savoir-faire quant à la co-construction des projets, la mise en commun et l'expertise de ses membres relative à l'EEDD. Chaque année, 60 classes sont sélectionnées. Elles sont issues de 2nde générale, de 1ère en séries générales et de lycées professionnels.

Le dispositif reçoit un accueil très positif de la part des professeurs et des élèves. Une évaluation et valorisation du travail fourni au cours de ce projet s'effectue par des temps de restitutions en classes et mais aussi collectifs dans trois lieux du territoire régional[38].

Des campagnes de sensibilisation

Les programmes pédagogiques auprès des publics scolaires sont devenus les actions phares du Réseau Mer. Ils bénéficient d'un succès tel, que le Réseau se trouve parfois réduit à l'image d'un groupe d'associations de l'EEDD œuvrant dans les écoles. Cependant, ce dernier est animé par le désir de toucher un public le plus large possible. Des campagnes de sensibilisation et d'information ont pourtant vu le jour de façon concomittante. Elles ont contribué à renforcer la structure et la visibilité du Réseau sur le territoire régional. Cette partie s'attache à les présenter.

La campagne "Ecogestes Méditerranée"[39]

La Campagne « Ecogestes Méditerranée », est l'une des plus anciennes actions menées par le Réseau. Lancée en 2002 à l'initiative de quatre structures associatives, elle vise à développer des actions à dimension

[38] Des exemples de ces restitutions sont à retrouver en annexes
[39] Le site officiel de la campagne « Ecogestes Méditerranée » : http://ecogestes.com/

régionale. Cette campagne s'adresse aux plaisanciers. Elle a pour objectif principal de promouvoir les gestes pratiques et écologiques qui permettent de préserver la Méditerranée.

La dimension partenariale et la mise en commun des compétences sont au cœur du projet. La campagne Ecogestes Méditerranée a lieu tous les ans durant les mois de juillet et août. Les actions sont menées à terre et en mer par des ambassadeurs. Elles sont l'occasion d'aborder divers thèmes tels que les herbiers de posidonies, le rejet des macro-déchets, l'ancrage ou les eaux noires.

En 2014, plus de 14 structures participaient à la campagne « Ecogestes Méditerranée », en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Les ambassadeurs bénéficient d'une formation avant la saison estivale. Cette campagne est relayée, durant l'été, par de nombreux articles de presse et reportages[40]. Il existe également des points relais dans les ports qui souhaitent participer à cette campagne avec la diffusion de la fiche conseils. Des affiches et un DVD Ecoplaisance ont également été édités et diffusés.

Les campagnes du Réseau Mer sont en évolution constante. Ainsi, « Ecogestes Méditerranée » s'est rapproché des ports grâce à la Charte régionale des ports de plaisance et de pêche. Avec la mise en œuvre de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin, la campagne « Ecogestes Méditerranée » s'est étendue sur l'ensemble de la façade de la Méditerranée française, grâce à la mobilisation de la Direction intérrégionale de la mer Méditerranée.

De nombreux partenaires apportent leur soutien financier à cette campagne dont notamment VEOLIA et H2O.

"Inf'eau mer", sensibilisation sur les plages[41]

Les journées Inf'eau mer ont été mises en place à Cannes en 2001 et se sont diffusées sur les plages de Menton à Toulon. En 2013, le collectif a été récompensé du 2ème prix des Trophées de la communication dans la catégorie "meilleure action de communication environnementale".

En 2017, 11 structures ont participé à la campagne lors de 148 journées de prévention sur les plages du littoral de Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Inf'eau mer a pour but d'informer les publics sur la protection de la mer et de l'environnement par des approches ludiques et éducatives. Il s'agit de renforcer le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et d'aviser les publics sur les actions menées par les communes pour une meilleure gestion du littoral. Ce programme permet également de recueillir des informations sur la perception des vacanciers et des résidents à propos de l'environnement. Les communes semblent en demande de telles informations, ce qui renforce les partenariats avec les collectivités territoriales.

Les actions sont menées par le biais d'installations de stands sur les plages que tiennent des animateurs professionnels. Ils permettent la mise en œuvre de jeux sur l'environnement à destination des enfants et la distribution de livrets d'informations de la collection « Cap sur… ». Une exposition sur le milieu marin est également présentée. Les journées Inf'eau mer jouissent désormais d'un réseau large et renforcé. La mutualisation des projets qui se fait avec la campagne Ecogestes Méditerranée contribue à développer l'expertise

[40] Les actualités de la campagne Ecogeste Méditerranée ainsi que d'Inf'eau mer sont disponibles sur le site internet http://actumer.com/

[41] Le site officiel de la campagne « Inf'eau mer » : http://infeaumer.org/

des membres du réseau et leur rayon d'action. L'enquête réalisée chaque année a permis, en 2016, d'interroger 4133 personnes.

De nombreux partenaires apportent leur soutien financier à cette campagne dont notamment VINCI Autoroute qui relaye les messages de la campagne lors de spots radio (107.7 FM).

La campagne "Eco-attitude"

La campagne "éco-attitude" est depuis 2010, une campagne de sensibilisation et de prévention sur les lieux de vacances, sous forme de jeux interactifs. Elle vise à informer les touristes afin qu'ils adoptent des comportements plus écologiques sur leur lieux de vacances. L'objectif est également d'attirer l'attention sur la valeur du patrimoine naturel et culturel du territoire régional.

Cette campagne consiste en la réalisation et l'animation d'un quizz d'une heure et demie. Elle permet d'aborder de manière ludique, diverses thématiques telles que la biodiversité, les pollutions, la Méditerranée. La campagne Eco-attitude connaît une hausse de ces interventions au fil des saisons. En 2015, elle a fait l'objet de 45 prestations et a contribué à la sensibilisation de près de 1600 personnes. Les perspectives d'évolution visaient à renforcer l'interactivité des campagnes en développant l'utilisation des technologies comme support au quizz. L'idée de développer une application smartphone n'a pu être mise en œuvre, notamment du fait de décalages dans les planning et plans de financement.

Mer tous solidaires

La campagne "Mer tous solidaires", sur Internet, vise à responsabiliser les publics qu'elle touche. Il s'agit d'envoyer des cartes postales dotées de messages de sensibilisation et des DVD cartes postales contenant des clips sur le Réseau Mer et les actions menées. Chaque usager peut s'identifier dans une catégorie (riverain, touriste, gestionnaire), et envoyer les cartes disponibles ou créer les siennes. Le principe est de permettre à chacun de témoigner et d'encourager les initiatives en faveur de la conservation et la préservation de l'espace littoral et maritime.

L'objectif est ainsi de toucher un public non-captif et d'animer une chaîne de solidarité en faveur de la protection du littoral. L'internaute, en tant qu'acteur de cet espace, peut faire passer un message par l'envoi de cartes postales virtuelles thématiques. Il est ainsi à même de relayer les enjeux de la protection de ce milieu. Le site internet fait office d'interface de dialogue avec les internautes[42].

Le programme Sport, Mer et Territoire

Le programme "Sport, mer et territoire" a été lancé en 2012 à la suite des Rencontres régionales de la mer axée sur le développement durable des sports. Il vise ainsi à renforcer la nature du lien entre pratiquants et responsables de la gestion des espaces naturels. Il s'agit de favoriser les comportements responsables et de développer les cadres adaptés. Trois dispositifs ont été mis en place afin d'améliorer la compréhension des fonctionnements des milieux et de fixer les cadres d'activités adaptés :

- améliorer la qualification des personnels encadrant pour en faire des "guide du territoire nautique" ;

[42] Le site internet de la campagne « mer tous solidaire » : http://www.mertoussolidaires.org/

- favoriser la concertation et la gestion durable de la mer et du littoral, rendre les pratiquants acteurs de leur territoire ;
- sensibiliser les pratiquants libres.

Ce programme constitue en premier lieu un “observatoire interactif des pratiques”. Il s’appuie sur une démarche multidisciplinaire qui a permis la mise au point d’une plateforme interactive. “Sport, Mer et Territoire” est une innovation pédagogique car elle se base sur les observatoires citoyens ainsi que sur des outils interactifs, collaboratifs et multimédia. Sport Mer et Territoire se fait également en partenariat avec des institutions du monde sportif telles que le Comité régional olympique et sportif (CROS) et la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), aux côtés de la Région et de l’Agence de l’Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Le Réseau Mer évolue de nouveau en 2017. La dynamique de concertation et de mutualisation des compétences, qui ont fait sa force depuis les débuts, rejoignent un projet nouveau. Il s'agit de l'Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l'Environnement (AMCRE), initiée en mars 2017 par le nouvel exécutif régional. Elle consiste en un lieu de réflexion, de débats et de propositions concrètes pour répondre aux enjeux littoraux. Elle est ainsi composée d'une assemblée de 119 membres, d'un bureau de 12 membres qui assurent l'organisation générale de travaux de l'Assemblée et de ses commissions, et enfin, de quatre Commissions thématiques. Ces dernières sont :

- La Commission « Génie écologique côtier » ;
- La Commission « Pêche et Aquaculture » ;
- La Commission « Sensibilisation des publics à la mer » ;
- La Commission « Energies marines ».

L'AMCRE vise à favoriser les échanges et à déployer une véritable stratégie maritime pour la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Les Commissions thématiques comprennent un groupe de travail qui permet de faciliter les productions.

Le Réseau Mer est ainsi appelé à se restructurer dans la Commission « Sensibilisation des publics à la mer ». Elle vise la sensibilisation des populations à la complexité du partage et de la gestion de la mer et du littoral. La mer est un atout pour la Région. Il importe, en conséquence, d'évaluer les dynamiques en place et d'être force de propositions de perspectives pour sensibiliser les publics. Elle travaille à l'éveil des consciences, notamment auprès des enfants et des lycéens, afin qu'ils connaissent, apprécient et comprennent la mer comme une richesse.

Afin d'envisager ces changements et de repenser le Réseau Mer dans cette nouvelle assemblée, il convient d'en établir un bilan le plus complet possible et d'observer ses apports concrets. Les parties précédentes dressent un portrait du Réseau Mer, de ses objectifs et valeurs, de la manière dont il s'est construit et des actions qu'il a mis en place. Il s'agit à présent de comprendre ce qu'a apporté le Réseau Mer et de tirer des pistes de réflexions de ces observations. C'est dans ce but qu'une enquête a été réalisée auprès de ses partenaires.

DEUXIEME PARTIE. DES DEFIS A RELEVER

Quel bilan pour le Réseau Mer ? Réalisation d'une enquête auprès des membres.

Présentation et méthodologie

Afin de réaliser un bilan le plus complet possible, il importe d'observer les apports du Réseau Mer, ses succès ainsi que de déceler des difficultés potentielles ou des points à améliorer. La réalisation d'une enquête auprès de ses membres semble ainsi particulièrement pertinente. Comme les articles précédents le décrivent, ces derniers œuvrent à mettre leurs compétences et savoir-faire en commun pour des projets co-construits. Ils font vivre le Réseau et le construisent depuis ses débuts. Il importait donc, d'envisager le bilan au prisme de leurs opinions. Cette enquête permet d'entrevoir leurs motivations ainsi que leurs frustrations ou découragements. Il s'agit donc de prendre la mesure des schémas de représentation[43] des membres du Réseau Mer davantage que de collecter des données factuelles. C'est ainsi que la réalisation d'un travail de recherche qualitative semblait appropriée.

Les thèmes abordés lors de ces entretiens devaient couvrir une variété d'aspects. Ces derniers avaient pour objectif de comprendre les points de vue et les représentations des personnes interrogées. La grille d'entretien[44] inclut ainsi des questionnements relatifs à l'implication des membres dans le Réseau Mer. Les thèmes abordés devaient couvrir une variété d'aspects. Ils avaient pour objectif de comprendre les points de vue et les représentations des personnes interrogées. La grille d'entretien inclut des questionnements relatifs à l'implication des membres dans le Réseau, leur vision, et la manière dont ils évaluent ses années d'existence. Une partie de l'échange portait sur leur opinion quant au mode de fonctionnement et à l'animation du Réseau. Ils étaient ensuite, invités à s'exprimer sur l'avenir du Réseau, et leurs attentes. Le dernier thème, abordait une réflexion sur la place de leurs activités dans le cadre politique. Les personnes étaient amenées à penser l'impact des actions de sensibilisation sur les politiques publiques.

Les premiers échanges ont été effectués avec des personnes ressources, les "piliers du Réseau Mer", signataires de la Charte des ports de plaisance et de pêche. Ils sont les plus impliqués dans les actions du Réseau et sont membres depuis plusieurs années. Afin de mener à bien ce travail qualitatif, la méthode utilisée est celle de l'entretien semi-directif. Elle consiste à orienter en partie le discours des personnes interrogées autour d'une grille de thèmes et questions définis au préalable. La personne interrogée parle alors librement, ce qui permet de s'éloigner des thèmes précisés dans la grille de questions. Cette liberté de parole permet à l'enquêteur de percevoir des éléments auxquels il n'aurait pas eu accès par l'utilisation de questions fermées. Cette méthode donne l'occasion de comprendre les points de vue, les cadres d'interprétations ainsi que les représentations ou valorisations affectives à l'œuvre.

[43] Cf. Guy michelat *Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie* : la réalisation d'entretiens en sciences sociales permet d'essayer de trouver les représentations, valorisations affectives, habitudes, règles sociales, codes symboliques, trouver les traits d'un modèle culturel.

[44] La grille d'entretien complète est à retrouver en annexe.

Les personnes interrogées étant réparties sur l'ensemble du territoire régional, et ayant des disponibilités limitées, les entretiens se sont effectués à distance. L'enquête s'est composée de neuf entretiens téléphoniques. Chacun d'eux a duré entre 30 minutes et une heure. Ont ainsi participé les diverses structures du réseau suivantes :

- Six structures associatives (soit 66,6%)
- Une institution (un établissement public d'Etat) soit 11,1%
- Un partenaire scientifique (chercheur) soit 11,1%
- Un partenaire du secteur privé soit 11,1%

Représentativité : cet échantillon est globalement représentatif de la diversité des types de structures faisant partie du Réseau Mer : associations, institutions, scientifiques, entreprises et gestionnaires de milieux aquatiques. Les chiffres se confirment : les structures associatives sont majoritaires dans le Réseau Mer, le secteur privé et les autres sont beaucoup moins nombreux. La grille d'entretien ci-dessous expose les thèmes abordés :

Thèmes abordés	Sous-thèmes / questions
Implication dans le Réseau	- Depuis quand êtes-vous membre du Réseau Mer ? - Quelles étaient vos motivations / objectifs à entrer dans le Réseau ? - Sont-elles toujours les mêmes aujourd'hui ?
Evaluation du Réseau	- Qu'est-ce que le Réseau Mer selon vous ? - Quels en sont les aspects positifs ? - Quels en sont les aspects négatifs ? les points à améliorer ? - Que pensez-vous de l'animation du Réseau ? De son portage par la Région ?
Perspectives	- Au prisme des échanges précédents, quelles évolutions pour le Réseau Mer ? - Y-a-t-il des thèmes/ sujets/ projets, que vous voudriez voir abordés dans le réseau à l'avenir ?
Réflexion sur les actions de sensibilisation	- Voyez-vous un rôle pour les actions de sensibilisation dans les politiques de gestion de la mer et du littoral ? - Peuvent-elles avoir un impact sur ces politiques ?

Résultats : observations et analyse

Ces thèmes tendent à confirmer une grande cohérence entre les participants quant à leur vision du Réseau ainsi que de leurs attentes et de leurs craintes. La partie ci-dessous s'attache à observer et analyser les résultats de l'enquête.

Le premier constat concerne la méconnaissance du public quant aux milieux marins et littoraux. Ce manque d'informations et de connaissance est à l'origine des motivations du Réseau Mer. Ses actions ont donc plus que jamais leur rôle à jouer sur le territoire régional. Ce constat, loin de décourager les membres du Réseau, semble constituer un levier à l'action.

« Aujourd'hui, la mer est surtout synonyme de « sea, sex, and sun ». Une vision qui a sa place, mais d'autres visions restent à développer notamment pour montrer les richesses insoupçonnées. Les gens n'ont pas idée des richesses qu'il y a découvrir. » ; « Les gens ne connaissent pas la règlementation. […] Le touriste qui vient en Provence-Alpes-Côte d'Azur ne sait pas qu'il y a des périodes de fermeture de pêche à l'oursin, par exemple. Il prélève en période d'interdiction. Ce sont des moments où on sait qu'il faut informer. »

Le Réseau Mer : un réseau ressource qui a réussi le pari de la mutualisation des compétences

Les personnes interrogées semblent unanimes quant à leurs intérêts à faire partie du Réseau Mer. Il peut être qualifié de « réseau ressource ». Il constitue pour 62,5 % des participants, un espace d'échange et de partage d'outils. Il leur permet ainsi de trouver des supports matériels : *« Ceux qu'on utilise beaucoup ont été créés dans le cadre du Réseau Mer ».* C'est le cas du coffre de la mer, fortement utilisé et diffusé: *« On le distribue dans les centres de loisirs. Ils sont vraiment en demande. » ; « C'est vrai que le fait que la Région distribue les outils, c'est intéressant. Par exemple le coffre de la mer, on le diffuse sur demande dans les centres de loisirs, on a écoulé les stocks ! […] maintenant, on leur propose de former leurs animateurs au coffre de la mer, comme ça, ils peuvent organiser les programmes et sorties*. ». Les livrets « Cap sur » sont également une ressource matérielle importante : *« C'est super, on a un élément de communication grand public supplémentaire, on pourra le diffuser ! ».* Le Réseau est, par ailleurs, identifié comme un espace d'échange de savoir-faire, de compétences et de connaissances. Près de 37 % des membres interrogés déclarent s'y référer pour obtenir des informations sur des sujets particuliers, en fonction de leurs besoins : *« On sollicite les acteurs du Réseau si on a besoin d'un outil qu'on n'a pas, d'informations sur un sujet par exemple. On n'hésite pas à solliciter les membres.* » ; *« On a tous des horizons différents, nous par exemple […] on est plutôt généralistes mais si j'ai besoin, par rapport à une question plus pointue, je sais vers qui me tourner pour avoir la réponse.* ». Les partenaires scientifiques et les représentants du secteur privé – soit 25% des participants - estiment avoir un rôle de source d'informations pour les autres membres. Ils déclarent ainsi trouver un intérêt à pouvoir échanger sur leurs domaines d'expertise : « *C'est […] pour ça qu'on a apprécié d'être sollicité […] parce que ça nous permet de valoriser notre expertise et d'avoir un regard un peu technique.* ».

Le Réseau Mer est un lieu d'échanges des supports, de connaissances et d'expertises sur des problématiques précises mais aussi sur les politiques publiques en vigueur : *« c'est un outil indispensable qui permet d'être complémentaires […] et de savoir comment les réflexions évoluent » ; « Le Réseau Mer nous permet d'avoir une connaissance des politiques publiques. Le contact avec la Région permet de mieux connaître les priorités des politiques publiques sur la gestion du littoral. »*). Il est également une ressource humaine : certaines structures associatives disent avoir sollicité d'autres membres pour échanger de la main d'œuvre, des animateurs mobilisés sur des actions autres que celles de leur structure.

Les premières observations montrent que ce Réseau est un atout et un outil pour ses membres. C'est une instance qui ne se limite pas à un échange de support ou d'information. Elle a permis, par son objectif de mutualisation et de travail en commun, de créer un véritable collectif. Le réseau Mer a contribué à développer de l'échange, de l'estime entre les membres ainsi que des relations de confiance. Ces derniers sont unanimes quant à ses apports sociaux et relationnels. Lorsque les participants sont interrogés sur le bilan qu'ils font de leurs engagements et les aspects positifs du Réseau, ils font mention de la mutualisation, de la mise en contact et des échanges entre eux. Cette structure constitue un levier au dialogue et au partage. Elle semble avoir réussi son objectif de mise en commun des savoirs et des compétences pour la co-construction de projets collectifs. Cette façon inédite de travailler, est considérée comme un véritable atout et une réussite du Réseau Mer : « *on a réussi à créer un petit collectif* », « *on considère qu'avec le Réseau Mer, on a étendu nos collègues de travail !* ». Certaines structures évoquent une situation sur le territoire parfois difficile. Isolement et concurrence sont des problématiques que le Réseau contribue à dépasser : « *On peut se voir régulièrement, on se sent moins seul. Il y a vraiment cette idée de soutien, on se rend compte qu'on a tous des problèmes, en tant qu'association par exemple, mais qu'on peut*

trouver des solutions ensemble. » ; « *On ose échanger, on n'a pas peur de la concurrence, on n'a pas la crainte de trop donner et de ne pas assez recevoir*».

Les participants évoquent ainsi l'émergence de partenariats forts, de relations de confiance : *« Le Réseau Mer permet de mutualiser nos compétences et de travailler ensemble. Des relations de confiance et d'estime réciproques entre les acteurs et avec la Région se sont établies au fil du travail, des réussites et des années* ». Un des apports principaux du Réseau est d'avoir permis la mise en contact d'acteurs qui n'avaient pas, à priori, vocation à travailler ensemble. Les partenaires scientifiques, institutionnels et les représentants de secteurs professionnels (soit 33% des réponses collectées) y font clairement allusion : « *le fait de connaître des gens, des structures avec lesquelles […] on n'a pas l'habitude de dialoguer parce qu'on n'a pas vocation à travailler avec des associations. C'est intéressant de créer du réseau avec des gens, qui, de manières habituelles, ne sont pas dans les réunions que nous faisons. L'apport du réseau est d'échanger avec des partenaires que nous n'avons pas l'habitude de croiser. La Région favorise ce lien ».*

Les membres du Réseau décrivent ainsi la création d'un collectif, qui a favorisé le développement d'une certaine harmonisation et d'une extension des collaborations entre structures. Ils mettent également en avant la force des liens tissés au fil des projets : « *Le Réseau mer, c'est une fédération de personnes motivées et passionnées […].* » ; « *j'apprécie particulièrement l'ambiance de ces réunions où la parole est libre. On peut s'exprimer en toute liberté, en confiance, donner son avis : c'est important d'avoir des relations conviviales pour être plus efficaces*. »

Chaque structure trouve un intérêt à participer au Réseau Mer. Les associations valorisent particulièrement l'extension de leurs partenaires, la mise en commun des projets et l'accroissement de leur visibilité sur le territoire : « *[..] Le Réseau Mer a contribué à nous rendre visible avec certaines campagnes. Ça nous a permis d'élargir nos compétences, d'avoir une vision systémique de la mer et littoral en plus de l'éducation au développement durable. » ; «Le Réseau Mer nous apporte d'être connu et reconnu. Il nous donne une certaine visibilité. ».* De même, certaines d'entre-elles estiment que ce dernier a développé leur professionnalisation et leur crédibilité : « *Au début, certaines structures ne fonctionnaient qu'avec des bénévoles, on s'est professionnalisé au fil des années […] » ; « Le Réseau Mer a permis de nous professionnaliser, de trouver aussi des partenaires opérationnels […]. ».*

Les autres partenaires déclarent avoir intérêt à collaborer avec le Réseau du fait même de sa dynamique : *« l'intérêt du Réseau, c'est justement le fait que ce soit un réseau. Il met en contact un certain nombre d'interlocuteurs et permet de diffuser de l'information plus facilement. ».* Ils mettent également en avant la réputation grandissante du Réseau Mer et son influence sur le territoire régional : « C'est motivant de travailler dans un tel contexte car o*n sait qu'en plus, nous allons avoir la force de frappe de diffusion du Réseau Mer qui est très importante sur le territoire régional. En effet, le Réseau Mer est suffisamment déployé et identifié sur tout le territoire régional […]. »*

L'animation par une institution régionale : un atout qui peut cependant porter à confusion

Les participants ont ensuite été interrogés sur le portage technique et l'animation du Réseau Mer par la Région. Leur discours apparait plus hétérogène voire contradictoire lorsque le rôle de cette collectivité territoriale est abordé. Son animatrice est perçue comme un arbitre qui sait atténuer les tensions et stimuler la co-construction des projets : *« Heureusement que l'animatrice est motivée et impliquée pour que nos actions soient valorisées. » ; « le fait de passer par une animatrice permet de désamorcer les éventuels conflits […]. Elle ne prend pas les décisions, mais recherche des consensus en cohérence avec les orientations politiques de la Région ».* En

tant que collectivité territoriale, la Région est considérée comme un atout mais est parfois source de méfiance du fait de son aspect politique. Il apparait cependant une volonté communément partagée d'être écoutés et reconnus par cette instance régionale. Si le Réseau Mer est une ressource pour ses membres et partenaires, il aurait vocation à l'être également pour les décideurs publics.

Le portage du Réseau par la Région est, dans un premier temps, considéré comme un soutien crucial. Elle est décrite dans 44% des entretiens comme une institution qui donne une légitimité et une force aux actions menées. Ainsi : *« le fait que le Réseau Mer soit validé par la Région donne une certaine légitimité au travail accompli. […] ça donne une certaine solidité au Réseau, ne serait-ce qu'au niveau de la communication » ; « le fait que ce soit animé par la Région est rassurant. C'est un appui institutionnel. »*. La collectivité donne aux membres le sentiment d'être plus légitimes. Les structures associatives évoquent ainsi le fait d'être pris au sérieux dans leurs démarches. Les représentants de secteurs privés et les institutions partenaires valorisent également ce portage institutionnel : *« On apprécie beaucoup que ce soit animé par la Région parce que c'est un partenaire avec qui on travaille extrêmement bien. […] C'est entre autre pour ça que nous avons dit oui tout de suite quand le Réseau Mer nous a sollicité. On a un capital confiance avec la Région.* »

Cependant, cette collectivité soulève des perceptions plus confuses. Son aspect politique est parfois considéré comme une source de méfiance pour les membres : *« […] Avec les politiques, on tombe vite dans la communication et le marketing, c'est plus compliqué »* ; « *C'est ce côté un peu ambigu. Pour moi, l'intérêt c'est d'avoir ce portage régional qui donne une ampleur et un poids d'affichage qui est plus important. Après, effectivement, ça dépend de la nature des interventions que l'on veut faire porter au Réseau. […]. Le portage de la Région peut donner une coloration politique aux projets du Réseau »*.

***

« Nous avons besoin d'un réel portage politique, à condition que les paroles soient suivies d'actes et d'engagement. Nous avons aussi d'un technicien qui nous accompagne de près dans nos projets, avec qui nous co-construisons des projets et qui ait aussi les mêmes motivations que nous. »

***

Les relations avec les élus sont décrites comme complexes. Certains évoquent un manque de reconnaissance : « *On a l'impression que parfois, les hautes sphères ne sont pas vraiment au courant de ce qu'on fait. Ils ne viennent pas nous voir*. ». Ce constat amène certains participants de l'enquête à exprimer leur volonté d'être davantage écoutés et considérés par les décideurs : « *On aimerait bien avoir des contacts avec les élus, pour leur expliquer exactement ce qu'on fait, et notre rôle à dimension régionale*. »

Ces échanges donnent donc une vision globalement positive du portage technique et institutionnel du Réseau Mer. La Région est un soutien essentiel pour mener à bien les projets communs. Cependant, il transparait une crainte de voir le politique déborder le technique. Paradoxalement, les membres déplorent un manque d'implication de ces mêmes politiques. Les participants demeurent en demande de plus d'implication de la part des élus. Il s'agit ici de mettre en avant leur rôle en tant que ressource pour les décideurs.

"Je rêve que l'AMCRE invite les élus locaux, les chefs d'entreprises à venir sur dans les fauteuils des conseillers régionaux pour que, en tribune, des personnes ressources, des ingénieurs, des scientifiques comme l'IFREMER, des médiateurs comme nous, mais aussi des personnes extérieures, des riverains ou les lycéens de Calypso, viennent leur livrer leurs expériences, innovations, ressentis, idées, et des éclairages à propos du développement innovant et d'une valorisation de la mer et du littoral. Inverser les rôles dans l'Hémicycle régional pour que les

décideurs écoutent, s'informent, et puissent faire des choix mieux éclairés. On écoute surtout l'économique, [...] mais l'éducatif et l'associatif, sont respectivement l'avenir et la cohésion sociale."

Des difficultés constatées

Si le bilan dressé par les participants est globalement positif, force est de constater des difficultés. Le Réseau Mer semble être une structure en perte de vitesse.

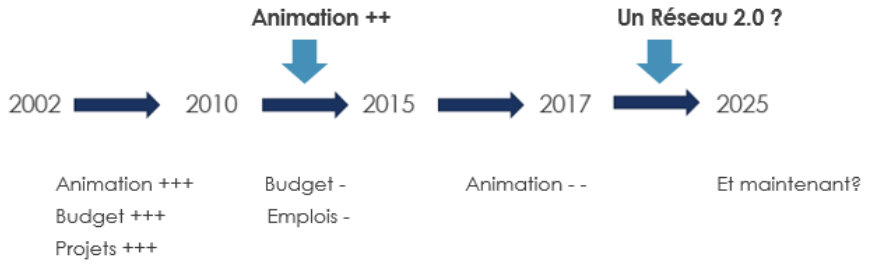

45

Il connait ainsi, un ralentissement de ses activités et de sa dynamique. Une réduction des soutiens politiques et institutionnels est également observée. Les personnes interrogées déplorent dans 44% des cas, un ralentissement quant aux temps d'échanges et de réunions du Réseau : *« Il y a eu des temps morts qui font peut-être que certains trouvent que le Réseau s'appauvrit » ; « Un inconvénient est qu'on ne se réunit pas assez. C'est compliqué à gérer. Le fait qu'on se réunissait deux à trois fois par an me paraissait raisonnable. » ; « on est passé de beaucoup de réunions car nombreux projets à rien du tout. On constate un manque de temps de rencontres ou d'échanges. Il faudrait plus de rythme annuel à définir ».* Ces ralentissements constituent une difficulté supplémentaire pour les membres et partenaires à rester motivés et réellement impliqués dans les projets. Les temps de réunion restants, deviennent cependant l'occasion d'échanger et de maintenir des liens forts entre les participants : « *comme il n'y a plus trop de réunions, on profite par exemple du comité de pilotage du projet Calypso pour parler de tout. On perd un peu de temps, mais ça permet de faire circuler l'information.* ».

Ces ralentissements sont attribués par 22 % des personnes interrogées aux aléas du Réseau : « *je pense aussi que c'est pour ça que les Commissions se sont essoufflées : les personnes qui s'en occupaient ont dû changer de postes, ou de missions » ; « Chacun ayant du travail et des difficultés, on est devenu assez peu nombreux.* » ». Un autre participant attribue cette diminution aux dynamiques qu'imposent l'agenda politique et aux personnalités des élus : « *On est devenu assez peu nombreux. [C'est dû] à la politique des collectivités et aux égos de chacun. Il n'y a pas de retour politique. Pourtant, [...]nous sommes les chevilles ouvrières, les petites mains sur le terrain.* » Il convient également de rappeler que ce phénomène est en grande partie dû au changement de poste de l'animatrice et à des ajustements concernant la passation de l'animation du Réseau au cours des années 2016 - 2017.

Ce manque des soutiens politique et institutionnel s'accompagne de difficultés de financement des projets. Ainsi, lors de période plus difficiles, certaines associations ont vu leur masse salariale baisser de plus de

[45] Figure : les évolutions du Réseau Mer. Elle représente les pertes de budgets et les ralentissements du réseau Mer.

30%. Le Réseau Mer se maintient, cependant, grâce à la volonté des associations de poursuivre la sensibilisation des publics à la mer malgré les fluctuations financières. Ils expliquent donner de leur temps et de leur force de travail. Les temps d'échanges et de réunions sont des heures de travail effectuées bénévolement : « *On est dans le cadre d'une intervention bénévole, avec une opportunité de gagner en visibilité, mais il y a toujours la contrainte du donnant-donnant. Pas de contribution financière non plus, c'est de la contribution volontaire. En ce qui concerne les réunions ou les comités techniques, c'est du bénévolat et nous sommes beaucoup sollicités* ». Si les projets montés lors de ces réunions sont, pour leur part, subventionnés, le Réseau demande beaucoup d'investissement pour ses membres. Ces derniers déplorent un manque de moyens financiers qui peut nuire à la bonne conduite des projets. Un des participants déclare, ainsi : « *Un autre point un peu négatif, ce sont les financements. Comme les réunions et temps d'échanges sont sur du bénévolat, il faut dire que ce n'est pas toujours prioritaire. Par exemple, même si une réunion du Réseau Mer est prévue depuis un an, mais qu'en dernière minute une classe qui veut mettre en place un projet m'appelle, elle passera avant le Réseau*. »

Deux autres personnes ont abordé la question différemment. Ils déploraient la mise en concurrence que la recherche de financements pouvait développer au sein d'un réseau et qui nuit à la mutualisation des compétences et à la co-construction réelle des projets: « *Il y a aujourd'hui une question au niveau des financements des associations qui font qu'elles sont plus ou moins en concurrence les unes avec les autres. […] Ce qui n'était pas vraiment le cas au début du réseau, dans les années 2000* ». Ce participant reconnait cependant que « *Ce n'est pas spécifique au Réseau Mer. C'est peut-être pour l'instant le moins touché car les membres sont territorialisés*. ». Une autre personne interrogée déclare s'être éloignée du Réseau Mer car elle constatait une course croissante aux subventions : « ça *sortait de ma déontologie de chercheur expert. Je l'ai fait remarquer. Je n'y suis donc plus allée »*

La question des financements est délicate à traiter car les discours sont particulièrement hétérogènes. Une idée de perspective a, par ailleurs, été émise. Le Réseau Mer pourrait aider ses membres et partenaires à diversifier leurs sources de financement *: « on a parfois du mal à repérer les opportunités de co-financement. »*

Une volonté commune d'aller de l'avant

« [Une perspective d'évolution pour le Réseau Mer ?] Aller vers toujours plus de projets ! »

Une vision positive du Réseau Mer transparait de cette enquête. Bien que les personnes interrogées déplorent la persistance de certaines difficultés relatives aux soutiens politiques et institutionnels, ainsi que des divisions sur la question des financements, elles témoignent d'une certaine satisfaction quant à leurs engagements et leur participation. Les échanges effectués révèlent la volonté unanimement partagée par les membres, de poursuivre les actions du Réseau.

Perspectives : Ouvrir le champ des possibles

88% des participants à l'enquête bilan (soit 8 personnes sur 9) expriment l'envie d'étendre le Réseau. Ainsi, 62% souhaitent voir une extension vers de nouveaux acteurs afin de renforcer la diversité des partenaires. Les personnes interrogées, sont désireuses de développer de nouvelles relations, d'étendre les actions à de nouveaux partenaires. Ainsi, 33% des individus identifient les professionnels comme des collaborateurs potentiels. Il s'agit des professionnels de la mer comme les pêcheurs, mais aussi du tourisme ou des sports nautiques : « Il *manque, à mon avis, des représentants des métiers de la mer et des sports nautiques. Ce serait un plus d'ouvrir à ces*

acteurs. » ; « *On aimerait bien que le Réseau Mer s'ouvre encore davantage aux professionnels, aux métiers de la mer et aux gestionnaires de milieux pour les mettre autour de la table*. »

Force est de constater, cependant, que les motivations à une telle extension du Réseau diffèrent selon les structures. Trois personnes expriment leur souhait d'effectuer de nouveaux partenariats afin de co-construire des projets. Une quatrième personne parait identifier ces derniers comme des publics cibles vers lesquels il serait intéressant d'étendre la sensibilisation et l'information et de développer des interactions : *« Il s'agit de ne pas toujours s'adresser aux mêmes publics comme les scolaires ou les usagers mais d'allers vers les professionnels comme les plagistes, restaurateurs ou aquaculteurs. Ils ont des objectifs et des enjeux financiers, mais ont aussi des choses à dire sur le développement durable […].* ».

Il convient de rappeler que le Réseau Mer comprend déjà des partenaires issus des domaines professionnels. Il s'agit ici de les étendre. L'enquête a, par ailleurs, interrogé une structure représentante de professionnels, ce qui tend à confirmer l'intérêt d'élargir le Réseau. En effet, elle exprime une grande satisfaction à avoir été sollicitée. Elle a, en interne, mobilisé un certain nombre de chefs d'entreprises et de professionnels de la mer, afin de maximiser la mutualisation des compétences dans la production d'un projet : « *Il faut savoir que, pour le partenariat, [nous avons] sollicité des chefs d'entreprises d'élevages marins […]. On a fait venir des professionnels sur leur temps de travail pour participer à ce document.* ». Le retour positif d'une telle collaboration confirme l'intérêt que le Réseau Mer aurait à s'ouvrir au fil de ses programmes, vers des experts de thématiques diverses, ou de professionnels des métiers de la mer.

Par ailleurs, les personnes interrogées expriment un désir de se perfectionner, d'étendre leurs relations et d'acquérir de nouvelles compétences sur des domaines qu'elles maitrisent mal. Lors de l'observation d'une réunion sur un programme du Réseau Mer (comité de pilotage du dispositif Calypso), les structures présentes témoignaient d'une volonté de « sortir de leur zone de confort », pour aller vers de nouveaux secteurs, et en apprendre sur des thématiques nouvelles. Ce souhait a été de nouveau exprimé lors des entretiens : « *Une évolution, ça pourrait être de la formation, ou plutôt du perfectionnement. Avoir des ateliers, par exemple, sur un sujet pour élargir nos compétences. On fait toujours plus ou moins les mêmes animations, mais là, du fait du collectif et qu'on est d'horizons différents, ça pourrait être intéressant.* »

Au-delà d'ouvrir le Réseau à davantage de partenaires, un participant décrit la possibilité d'ouvrir les zones d'actions du Réseau. Il s'agirait, selon lui, de se diriger vers de nouveaux territoires, d'aller plus loin que sur les départements littoraux. « *Une amélioration serait peut-être d'ouvrir le Réseau Mer vers l'arrière-pays. Il ne faut pas oublier qu'eux aussi viennent à la mer et ont un impact non négligeable sur le milieu marin qui reste le milieu récepteur final*. »

Conclusion de l'enquête : « sensibiliser pour donner des clés »

L'enquête menée permet donc d'observer un réseau dynamique, dont les membres sont globalement satisfaits. C'est un outil qualifié « d'indispensable » par ses membres. Il permet de renforcer les liens entre les structures à travers le territoire régional et de développer des programmes globaux et concertés. Il a favorisé l'émergence d'un véritable collectif dont les projets co-construit sont variés, concrets et utilisés au quotidien. Les personnes interrogées expriment ainsi avoir un grand intérêt à y participer. Qu'ils soient associatifs, institutionnels, scientifiques ou professionnels, la Région est un atout qui leur permet de gagner en visibilité, ou de valoriser leur activité. Cependant la relation avec le côté politique est parfois décrite comme confuse. De même, des difficultés semblent persister tels que la perte de budgets ou le manque de soutien et de reconnaissance. Il convient de remarquer que les participants dressent unanimement un bilan positif du Réseau Mer.

Le dernier thème de l'entretien visait à observer l'impact des actions du Réseau dans les politiques de gestion de la mer et du littoral. Il s'agissait de comprendre comment les participants envisageaient leur rôle dans le processus d'élaboration et de mise en place de ces politiques de gestion. Ils ont ainsi été invités à s'exprimer sur l'impact des actions de sensibilisation qu'ils pratiquent. Les réponses des participants sont diverses sur cette question :

55% des participants constatent que leurs actions de sensibilisation ont une incidence sur le grand public. Elles ont des résultats observables au fil des années : *« Oui on a un impact. […] à travers les campagnes, on remarque des améliorations d'année en année. On le voit chez les enfants notamment : on les retrouve à la mer et ils font passer le message à leurs parents. » ; « Nous avons un impact sur le Grand public. […] On remarque au fil des années que, grâce à notre travail de fourmis de sensibilisation, les déchets diminuent dans les ports. […] Les gens comprennent que la mer n'est pas une poubelle |..]. »*

La sensibilisation est considérée comme un moyen d'améliorer le niveau de connaissances ainsi que la compréhension du public sur la mer, le littoral et les politiques de gestion existantes. *« Il y a des gens qui sont en mer tous les jours, toute l'année. L'idée est donc de pouvoir donner des clés à d'autres usagers de la mer pour qu'ils profitent au maximum de ce territoire qui est vraiment particulier. […] on se dit qu'il faut mettre l'accent sur de la sensibilisation qui est liée à leur pratique pour que tout le monde puisse profiter de ce territoire commun, au mieux. Les règlementations sont pensées dans ce sens. »*. Ces actions influencent également les comportements individuels : *« Je crois que la sensibilisation, ça mécanise. Quand on a bien acquis un concept, il est mécanisé, il devient réflexe » ; « Je ne suis pas une spécialiste de la communication, mais je me suis rendue compte qu'il y avait des résultats* ».

55% des personnes interrogées déclarent avoir une incidence sur les politiques de gestion du littoral voire sur les décideurs publics: « *Oui on a un impact sur les politiques publiques de gestion du littoral. Par exemple, sur les ports, avec la charte des ports. Ça montre qu'ils y trouvent un intérêt. Pas mal de messages passent par la sensibilisation.* » ; « *Ça permet vraiment de changer les perceptions, on a pu faire évoluer les regards et donc des politiques publiques*.»

L'influence des actions du Réseau vers les politiques publiques tend à montrer qu'il est, finalement, un intermédiaire crucial sur le territoire régional. Certains membres estiment ainsi avoir un rôle dans la mise en place des politiques publiques. Ils estiment être à la jonction entre décideurs publics et société civile. Ils semblent se considérer comme des facilitateurs, qui font le lien entre deux aspects de la société : *« Je pense qu'on répond en priorité aux besoin des politiques. Mais qu'on arrive quand même à orienter les techniciens des collectivités. Ils nous repèrent comme des acteurs de terrain et nous font confiance. » ; « L'éducatif et l'associatif, ce sont respectivement l'avenir et la cohésion sociale, et nous, on prend la température de ce qu'il s'y passe. Par exemple ; lors des campagnes Inf'eau Mer, nous réalisons des enquêtes sur la perception qu'ont les gens du littoral et de la mer. » ;*

> *« Il y a beaucoup de collectivités comme des communes qui, maintenant, sont en demande. Elles nous voient presque comme des services d'information. Les mairies sont demandeuses, notamment pour parler des politiques, de ce qu'il se passe sur le territoire. Nous sommes des associations, nous représentons les citoyens. Quand on échange avec eux, on est dans un autre discours ça permet vraiment de changer les perceptions […] »*

Enfin, le rôle de la sensibilisation est envisagé par un des participants comme un outil d'accompagnement des politiques publiques *: « Il faut user de la communication et de la sensibilisation pour expliquer le sens de cette politique et faire adhérer des gens à sa mise en œuvre. […] ça donne du sens à l'action publique*. »

La sensibilisation et l'information sont perçue comme des outils « *La communication n'est pas un outil de mise en œuvre de la politique publique mais un outil d'accompagnement des politiques publiques.* ».

« *Je pense que le Réseau Mer peut être un outil d'appui intéressant aux autres politiques. […] de faire le lien et d'imaginer la façon de développer une information / sensibilisation. […] Si vous allez sur le terrain pour expliquer le pourquoi du comment, on les fait adhérer. Il ne faut sous-estimer le poids de ces actions-là.* »

Les témoignages recueillis au cours de cette étude invitent donc à envisager le Réseau Mer comme une ressource pour ses membres, et un collectif qui œuvre à des projets communs de sensibilisations des publics, concrets et variés. Le pari de la mutualisation des compétences et des savoirs semble réussi. Ses membres en appellent désormais à de nouveaux partenariats, projets et à un accroissement de leur visibilité : *« [Il faudrait]} peut-être que le Réseau soit mieux connu. Besoin de promotion du Réseau Mer. […] Des organismes qui mutualisent, qui couvrent un certain nombre de choses, il n'y en n'a pas énormément. ».*

Par ailleurs, ses actions de sensibilisation placent le Réseau à la croisée des attentes et perceptions de la société civile et des politiques de gestion prises par les décideurs publics. Un des défis majeurs consiste donc à valoriser ces actions auprès des pouvoirs publics, à leur faire prendre la mesure de l'utilité de la sensibilisation des publics à la mer. Bien plus qu'un collectif pour l'éducation à la mer et au littoral, le Réseau semble se révéler être une nouvelle ressource pour le décideur public.

Il importe, dans ce sens, de penser la sensibilisation des publics à la mer comme un élément essentiel dans les nouvelles modalités de gouvernance. **Le Réseau Mer ne peut-il pas être considéré comme un véritable atout pour la mise en place des politiques publiques régionales ?** Les propos des membres du Réseau sur l'impact de leurs actions font en réalité écho à un certains nombres d'études en sciences sociale et sciences politiques. Les actions de sensibilisation et d'information ont, en effet, une importance croissante dans l'étude des politiques publiques. Elles semblent être de plus en plus considérées comme de nouveaux leviers à l'action publique.

Il s'agit, dans une dernière partie, d'exposer ces théories afin de permettre aux décideurs publics de mieux percevoir le Réseau Mer comme un atout sur lequel ils peuvent s'appuyer dans leurs actions.

TROISIEME PARTIE. LA SENSIBILISATION COMME LEVIER A L'ACTION PUBLIQUE

Le Réseau Mer peut être envisagé comme un intermédiaire entre la société civile et les décideurs publics. Les parties précédentes ont permis de faire état de son bilan, de ses actions concrètes et diversifiées ainsi que de la volonté de ses membres d'étendre le champ des possibles. Il importe, à présent, de faire percevoir aux élus régionaux, l'importance des actions de sensibilisation. En effet, l'avenir du Réseau Mer ne peut s'envisager sans une collaboration accrue avec les instances politiques de la Région. Il importe d'initier une dynamique nouvelle autour de ces enjeux afin de susciter leur intérêt et d'obtenir leur reconnaissance et leur soutien.

Comment valoriser efficacement le Réseau Mer ? Comment montrer aux décideurs l'importance de s'appuyer sur cette dynamique de réseau pour mettre en œuvre une politique maritime régionale et littorale intégrée ?

Une réponse à ces questions peut résider dans le nombre croissant d'études dont font l'objet les programmes de sensibilisation des publics. Il s'agit de montrer que ces derniers ont une utilité réelle pour le décideur dans l'élaboration et la mise en place de ses mesures. Ainsi, loin d'être une affaire « d'associations écolo», la sensibilisation des publics apparait dans ces études comme un nouveau levier pour les politiques de gestion de la mer et du littoral. Elles peuvent ainsi être considérées comme des instruments de politiques publiques, des outils sur lesquels s'appuyer.

« If you want to care about it, you have to know about it»[46]

Constat : une mutation de l'action publique

Le contexte dans lequel agit le décideur est en pleine mutation. Il semble désormais difficile d'envisager les politiques publiques sans la prise en considération du citoyen et de ses attentes.

Le groupe *France Stratégie Innovation*, dans son rapport sur l'action publique de demain[47], met en évidence un décalage entre le travail des agents publics, et les attentes d'une société en mouvement. En effet, les enjeux tels que la mondialisation, l'accroissement des clivages sociaux et territoriaux, l'impératif du changement climatique ou la révolution numérique tendent à modifier les conditions d'intervention de l'Etat. De nouveaux besoins émergent en réponse à ces problématiques inédites. Sur le littoral, la pression urbaine et économique ainsi que l'érosion des côtes entrainent, par exemple, des changements concernant les attentes des riverains et des acteurs de la mer. Le contribuable devient un usager de services publics et attend une prestation. Il est, par ailleurs, désireux de prendre part à la vie publique et aux enjeux qui le concerne. Le rôle de l'Etat change pour répondre à ces nouvelles attentes.

[46] Earle S. Healthy oceans. Presentation at the National Marine Aquarium, Plymouth; 11th September 2011. In Emma Mckinley Stephen Fletcher, Improving marine environmental health through marine citizenship: a call for debate. Marine Policy 36 (2012) p 839-843

[47] « Quelle action publique pour demain ? » France stratégie, Avril 2015. Disponible sur : http://www.strategie.gouv.fr/ [dernière consultation le 21/06/2017]

« Si c'est aux représentants gouvernementaux […] que revient ultimement le pouvoir de décision à l'endroit d'un projet, la légitimité de ces décisions n'est pas acquise d'emblée. »[48]

Le rapport énonce que la gouvernance de l'action publique doit se transformer radicalement afin de devenir moteur du changement. **Un des leviers identifiés est la co-conception des politiques publiques avec les citoyens afin d'accroitre la légitimité de la décision**.

Cette notion fait écho à de nombreuses études sur les transformations de la participation à la vie démocratique en France. Elles mettent en lumière la sensation grandissante d'un décalage entre l'opinion publique, la politique publique et son application. La légitimité du décideur ne réside plus seulement dans le processus électoral. Pierre Rosanvallon[49], voit un déplacement du lieu de construction de cette légitimité du fait des limites du système électoral. La population, de plus en plus éduquée, et informée grâce aux nouveaux moyens de communication, est désireuse de prendre part aux décisions publiques. Elle ne se satisfait plus de la seule participation électorale et appelle à un accroissement de la démocratie participative [50]. Les projets impliquant, par exemple, l'environnement, ne peuvent plus se faire à huis clos mais doivent être débattus, discutés et ajustés en fonction des parties prenantes[51]. Les travaux relatifs aux nouveaux mouvements sociaux[52] tendent à démontrer qu'il y a, depuis les années 1970, une transformation de la pratique démocratique par la création d'espace de débats. Afin de répondre à ces attentes, un nouveau concept émerge : l'acceptabilité sociale. Elle désigne un processus qui permet d'atteindre un consensus social. Elle marque l'ouverture de l'action publique à la participation des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en place d'un projet.

L'information et la sensibilisation deviennent, alors, des moteurs nécessaires pour enclencher le débat et asseoir la légitimité de la décision. Ces actions sont de nouveaux leviers pour construire l'action publique. La légitimité du décideur ne peut se réduire au processus électoral. Il s'ouvre ainsi, à la participation citoyenne et s'arme contre les risques de réactions et de rejets de sa décision en cherchant l'acceptabilité sociale, en informant sur les projets en cours et en initiant le débat. En effet, en faisant comprendre l'action publique, il est possible de faire accepter et de faire adhérer aux décisions.

L'Etat s'adapte déjà à ce contexte en mutation. De nouvelles lois visent à allouer un nombre croissant de compétences aux collectivités territoriales, afin de rapprocher l'action publique des territoires[53]. Il s'est également doté de services dédiés à la modernisation de l'action publique. Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP)[54], se donne ainsi pour ambition de rendre l'action publique plus cohérente avec le terrain, les attentes et les besoins des usagers. Il cherche à la rendre plus efficace face aux changements sociétaux.

---

[48] Corinne Gendron, Stéphanie Yates et Bernard Motulsky, « L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement», *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro 1 |

[49] Rosanvallon, P., 2008, Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité. Paris : Seuil.

[50] Fung, A. et E.O. Wright, 2003, Deepening Democracy. Institutional Innovations in Empowered Paticipatory Governance. London/New York : Verso.

[51] Corinne Gendron, Stéphanie Yates et Bernard Motulsky, « L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement», *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro 1 mai 2016, mis en ligne le 09 mai 2016, consulté le 21 juin 2017. URL : http:// vertigo.revues.org/17123 ; DOI : 10.4000/vertigo.17123

[52] Les nouveaux mouvements sociaux désignent : « *à partir du milieu des années 1960, l'ensemble des formes d'action collective qui se développent en dehors de la sphère industrielle, suggérant une modification significative et généralisée des logiques de mobilisation.* » Cf. Chabanet, Didier. « Nouveaux mouvements sociaux », Dictionnaire des mouvements sociaux. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009, pp. 371-378.

[53] Exemple de la loi NoTRE. Source : http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale

[54] http://www.modernisation.gouv.fr/

Il s'agit de concevoir autrement les politiques publiques, afin de prendre en considération la complexité des demandes des citoyens qui aspirent à participer. [55]

« La complexité des demandes sociales, entre la « génération Y » et les seniors, appelle des approches publiques adaptées.
Nécessité morale : les institutions publiques doivent retrouver la pleine confiance des citoyens.
Nécessité démocratique : les citoyens aspirent de plus en plus à participer aux décisions publiques.
Nécessité structurelle : comme tout organisme vivant, l'évolution est la condition de survie des administrations publiques.[56]

Le SGMAP incite le Service Public à innover. Il détermine de nouveaux principes pour les actions futures tels que :

- La primauté de l'usager, ce qui implique de partir des besoins et des usagers observés sur le terrain ;
- Une ouverture qui consiste à décloisonner les structures et les méthodes utilisées en encourageant des collaborations ;
- La co-production des projets, en associant les parties prenantes autour de solution concrètes. Il s'agit ici d'innovation participative.

[57]

Ce secrétariat développe de nouvelles méthodes telles que le *design*, qui permet d'étudier en amont l'utilisateur et d'expérimenter les politiques publiques pour les rendre plus efficaces et pertinentes. Il a également recourt à une approche comportementale. Le citoyen est considéré comme un être multiple, complexe et qui prend des décisions en fonction de son environnement immédiat. L'intérêt de ces nouvelles méthodes est de pouvoir prendre la mesure du terrain et de comprendre les mécanismes décisionnels des individus pour affiner l'intervention de l'Etat. La question de l'usage et de l'usager est centrale à ces analyses. Le SGMAP a ainsi recourt au Nudge, une série d'incitations douces ayant pour objectif d'encourager les individus à prendre de meilleures

[55] http://www.modernisation.gouv.fr/

[56] SGMAP *"L'innovation publique, concevoir autrement les politiques publiques"*, Mars 2017 p 2

[57] Figure : les recommandations formulées par le SGMAP. Source : http://www.modernisation.gouv.fr/la-qualite-des-services-publics-sameliore/en-fixant-des-referentiels/bienvenue-a-lere-des-services-publics-attentionnes

décisions. Dans ce cas, l'information et la sensibilisation sont au cœur du processus pour orienter les choix des citoyens.

Source: SGMAP "L'innovation publique, concevoir autrement les politiques publiques", Mars 2017

Afin de procéder à une modernisation de l'action publique, des évaluations ont été effectuées. Le SGMAP a ainsi étudié les politiques publiques maritimes. La mer y est reconnue comme un espace atypique et transversal. Il est également constaté que cet espace est mal connu du public. Il nécessiterait alors, une large association des parties prenantes dans les politiques de gestion. L'ensemble de ces caractéristiques conduit les pouvoirs publics à rechercher prioritairement des solutions qui garantissent l'acceptabilité sociale des programmes et des projets.[58] Le besoin de connaissance peut être pallié par l'implication du grand public vers des sciences participatives : « *Cette connaissance doit aussi associer les acteurs socioéconomiques de manière à ce que les observations soient partagées, voire associer plus largement le grand public dans la démarche dite des « sciences participatives » ou « sciences citoyennes »*[59].

Il apparait donc que de nouveaux enjeux complexifient les demandes et les attentes des citoyens. Ces derniers aspirent à une plus grande implication dans la vie publique. Pour s'adapter et répondre à ces défis, l'Etat repense ses modalités d'intervention. Il se dote ainsi de services dédiés à la modernisation de l'action publique qui préconisent de remettre le citoyen et ses usages au cœur du processus de politique publique. Le rapport sur l'action publique de demain[60] propose d'intégrer les individus dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. Apparait alors l'impératif de les informer et les sensibiliser pour leur donner les moyens de prendre part aux projets. Les politiques de gestion de la mer et du littoral sont d'autant plus complexes et spécifiques qu'elles concernent une multiplicité d'acteurs et de secteurs. La sensibilisation et l'information apparaissent comme un levier non négligeable pour répondre à un contexte changeant, asseoir la légitimité des décideurs et permettre aux citoyens de participer comme ils le souhaitent. Ainsi, de nombreux auteurs tels que S. Fletcher et E. McKinley, identifient le citoyen comme un vecteur de politique publique qu'il importe de sensibiliser et d'informer[61]. Ces actions contribuent à en faire un acteur crucial de la bonne gestion des océans. Il s'agit à présent de voir dans quelle mesure ces actions de sensibilisation sont des instruments de politiques publiques.

[58] SGMAP, *Rapport d'évaluation de la politique maritime, phase de diagnostic. Rapport opérationnel*. Juin 2013, p8
[59] SGMAP, *Rapport d'évaluation de la politique maritime, phase de diagnostic. Rapport opérationnel*. Juin 2013, p8
[60] « Quelle action publique pour demain ? » France stratégie, Avril 2015. Disponible sur : http://www.strategie.gouv.fr/ [dernière consultation le 21/06/2017]
[61] Emma Mckinley Stephen Fletcher, Improving marine environmental health through marine citizenship: a call for debate. Marine Policy 36 (2012) p 839-843

La sensibilisation des publics : un instrument des politiques publiques ?

La sensibilisation des publics apparait comme un levier qui répond à un contexte en mutation et permet d'appuyer le choix du décideur. Il s'agit de poursuivre cette analyse et de se demander dans quelle mesure, ces actions sont de véritables instruments de politiques publiques. Une telle perspective contribuerait à valoriser le Réseau Mer et les programmes de sensibilisation. Ces derniers sont identifiés comme des moyens d'action publique à l'échelle nationale et constituent une ressource essentielle pour le décideur. Informer et sensibiliser le public n'est pas une affaire d'associations environnementales faisant un travail amateur. Ces actions font l'objet d'un nombre croissant d'études et peuvent être comparées à des instruments de politique publique.

Les auteurs E. McKinley et S. Fletcher cherchent à initier un débat sur le rôle des citoyens dans la résolution des défis auxquels l'environnement marin fait face. Le public est présenté ici comme un « *policy channel* »[62], un vecteur de politiques publiques dans la mesure où il est informé sur les enjeux pour la protection de cet environnement. Le Dr Earle[63], pour sa part, estime que **la plus grande menace pour les océans est l'ignorance**. Il observe un déficit en termes de connaissance et d'information chez les individus, ce qui limite leur capacité d'agir pour une meilleure gestion de la mer et du littoral. Ce manque d'information peut être considéré comme un frein à la mise en œuvre efficace des politiques publiques maritimes. Un public mal informé, est un public moins susceptible de soutenir et d'agir pour une bonne gestion du milieu marin et littoral.

Dans leur ouvrage, *Gouverner par les instruments*[64], P. Lascoumes et P. Le Galès analysent les instruments de politiques publiques comme étant révélateurs des changements et des transformations de l'Etat. La notion d'innovation instrumentale traduit un « renouvellement constant des instruments d'action publique ». L'introduction d'un nouvel instrument est un moyen pour le décideur de faire un geste politique, c'est-à-dire un effet d'autorité et de marquer une certaine rupture avec les autorités précédentes. Cela vise à apporter une solution efficace suite au constat des échecs antérieurs. Cette nouveauté est également un moyen de renouveler ou d'enrichir l'action publique[65]. Cette innovation instrumentale peut se traduire par l'entrée de nouveaux acteurs dans la conduite des politiques publiques. Le décideur, en ayant recourt au Réseau Mer, use, par exemple, de la sensibilisation comme d'un instrument qui contribue à diffuser plus facilement ses mesures. Il fait également entrer de nouveaux acteurs dans la conduite de ces politiques de gestion, en s'appuyant sur le rôle d'intermédiaire des membres du Réseau.

Les deux auteurs s'attachent, dans leur ouvrage, à dresser une typologie des instruments de politiques publiques[66] :

---

[62] Emma Mckinley Stephen Fletcher, Improving marine environmental health through marine citizenship: a call for debate. Marine Policy 36 (2012) p 839-843

[63] Earle S. Healthy oceans. Presentation at the National Marine Aquarium, Plymouth; 11th September 2011. In Emma Mckinley Stephen Fletcher, Improving marine environmental health through marine citizenship : a call for debate. Marine Policy 36 (2012) p 839-843

[64] Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès « Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat », in Pierre Lascoumes et al., Gouverner par les instruments, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2005 (), p. 357-370.

[65] Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès« Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat », *in* Pierre Lascoumes *et al.*, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2005 (), p. 358

[66] Cette typologie a, comme point de départ celle de C. Hood : *The tools of governement [1986]*

Type d'instrument	Type de rapport politique	Type de légitimité
Législatif et réglementaire	État tuteur du social	Imposition d'un intérêt général par des représentants mandatés élus ou des hauts fonctionnaires
Économique et fiscal	État producteur de richesse, État redistributeur	Recherche d'une utilité collective Efficacité sociale et économique
Conventionnel et incitatif	État mobilisateur	Recherche d'engagement direct
Informatif et Communicationnel	Démocratie du public	Explicitation des décisions et responsabilisation des acteurs
Normes et standards *Best practices*	Ajustements au sein de la société civile Mécanismes de concurrence	Mixte : scientifico-technique et démocratiquement négociée et/ou concurrence, pression des mécanismes de marché

67

Les trois dernières catégories d'instruments – conventionnel et incitatif ; informationnel et communicationnel ; normes et standards *best practices*- sont décrites par Lascoumes et Le Galès comme de « nouveaux » instruments de l'action publique. Ils relèvent davantage de l'incitation que de la contrainte. Il s'agit en effet « d'organiser des rapports politiques différents, basés sur la communication et la concertation.»[68]. Ils contribuent également au renouvellement de la légitimité du décideur public. L'Etat dirigiste fait place à un Etat animateur et coordinateur.

Le Réseau Mer peut être comparé aux deux derniers instruments. Son rôle d'intermédiaire entre décideurs et société civile, lui confère une place de choix dans l'explication des politiques de gestion de la mer et du littoral auprès des publics. Il agit non seulement en les informant sur les politiques et règlementations, mais aussi en interpellant le citoyen sur sa responsabilité dans les problématiques relatives à la gestion de ces milieux. Ses campagnes de sensibilisation et d'information peuvent, ensuite, être vues comme des instruments de « normes et standards » car elles encouragent à une modification des comportements et au développement d'une culture « mer ».

La sensibilisation des publics peut donc être identifiée comme un instrument informatif et communicationnel ou de normes et standards sur lesquels le décideur s'appuie pour légitimer ses actions. Par ailleurs, John Ikenberry décrit cette transformation de l'action de l'Etat et déclare que « *[désormais] les Etats ont besoin d'être plus flexibles afin de travailler efficacement avec des groupes sociaux et des organisations. Implicitement, cette conclusion se révèlent paradoxale : les Etats qui limitent le pouvoir coercitif du gouvernement via un consensus normatif ou via des règles légales et constitutionnelles, renforcent de fait la capacité des leaders politiques à travailler avec et au travers de la société pour mobiliser les ressources et résoudre les problèmes*. »[69]. Ces modalités d'action semblent ainsi relever d'une nouvelle forme d'intervention de l'Etat.

L'usage des programmes d'information et de sensibilisation trouve également écho dans les travaux sur **la notion de gouvernement des conduites**[70]. L'Etat, par son intervention, aspire à modifier les comportements individuels au

[67] Source : [67] Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès« Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat », *in* Pierre Lascoumes *et al.*, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2005 (), p. 357-370. Tableau p 361

[68] Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès« Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat », *in* Pierre Lascoumes *et al.*, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2005 (), p. 361

[69] John. A. Paul and G. John Ikenberry, *The Nation State in Question,* 2003 p 353

[70] Sophie Dubuisson-Quellier, Gouverner les conduites, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Acadéique », 2016

nom d'un intérêt collectif. Il s'agit pour ce dernier, de pouvoir orienter les conduites sans contraindre le citoyen et sans avoir recourt à de la règlementation stricte et coûteuse. Les problèmes collectifs sont ici vus comme le résultat de la somme des comportements individuels. Par exemple, les modes de vie de chacun ont une incidence sur la dégradation de l'environnement. Ces pratiques, plus ou moins néfastes, sont identifiées comme le résultat de choix mal orientés. Ce raisonnement donne une légitimité à l'intervention de l'Etat au nom d'un intérêt commun : la protection de l'environnement.

Sophie Dubuisson-Quellier démontre ainsi que le gouvernement agit par l'application de mécanismes indirects, pour aligner les conduites des individus aux objectifs socio-politiques du pouvoir[71]. Le comportement des citoyens devient un objet de gouvernement. L'Etat vise, par ces mesures, à modifier leurs modes de vie ou de consommation, sans les faire renoncer à leur arbitraire. Ce mécanisme repose sur des instruments relevant de l'information et de la communication. En effet, les comportements ayant une incidence néfaste sur l'environnement, ou sur la santé des individus, sont issus d'un manque d'informations et sont donc la conséquence de mauvais choix. Il importe, par des actions de sensibilisation et d'information, de rendre le citoyen réflexif et responsable, afin de lui permettre de faire de meilleurs choix. C'est le cas, par exemple, des actions d'information et de sensibilisation pour encourager une consommation responsable, valoriser l'utilisation de médicaments génériques mais aussi ne pas boire au volant ou arrêter de fumer.

« Ces démarches témoignent de la volonté de l'État de s'appuyer sur des acteurs susceptibles de jouer un rôle d'entraînement, le but étant que, par un effet de levier, les mécanismes de mimétisme et de concurrence propres au marché incitent l'ensemble des secteurs à s'adapter (Dubuisson-Quellier, 2013b) »

Le Réseau Mer représente ainsi un « acteur clé ». Il vise à des changements globaux pour développer une « culture mer » dans les esprits du public. Il s'agit d'initier une prise de conscience quant à l'impact des actions de chacun sur le milieu marin, et d'informer sur les bons gestes à adopter. Ainsi, les campagnes de sensibilisation telles que « Ecogestes Méditerranée » ou « Inf'eau Mer » informent les publics et usagers de la mer sur les problématiques relatives au milieu marin et littoral. Ces dispositifs sensibilisent le public sur les conséquences des comportements de chacun et sur les gestes à adopter pour les limiter.

[71] Sophie Dubuisson-Quellier, Gouverner les conduites, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Acadéique », 2016

[72]

[73]

La couverture du guide pratique de la campagne « Inf'eau Mer » illustre bien les mécanismes du gouvernement des conduites. Le design comprend des images de la plage, ou des loisirs en vacances. Il ne cherche pas à obliger le public à adopter des attitudes précises mais incite cependant à des changements : « Une autre manière de vivre la plage », « être responsable ». De même, le guide pratique d'Ecogestes Méditerranée comprend des fiches informatives sur les problématiques qui concernent le milieu marin, l'impact des comportements individuels et les solutions concrètes pour y remédier. Ce guide s'achève par un quizz et des activités d'autoévaluation des gestes des usagers (« Mon bilan écogestes »). Il encourage également à ce que le participant s'engage personnellement à adopter de nouveaux gestes plus respectueux de l'environnement marin.

Ces dispositifs sont autant d'exemples qui peuvent être aisément valorisés auprès des élus. Les nouveaux défis auxquels font face les collectivités appellent à une plus grande responsabilisation des citoyens, et à des changements de comportements. Les campagnes de sensibilisation sont un outil essentiel pour initier ce processus. Elles permettent de faciliter la mise en place des politiques publiques de gestion de la mer et du littoral, elles contribuent à « faire passer le message ». Une fois encore, les acteurs de la sensibilisation des publics sont un intermédiaire clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. Il importe de développer une culture mer dans les consciences de toutes les sphères régionales, du décideur au citoyen. Les actions de sensibilisation sont des leviers désormais cruciaux pour faire prendre la mesure de tout le potentiel de la mer et du littoral, et pour faciliter le développement de politiques de gestion concrètes, légitimes et efficaces.

La sensibilisation des publics à la mer constitue donc un enjeu fort pour les politiques publiques futures. Il importe de la valoriser pour inviter les décideurs publics à considérer toute son utilité et son importance. Cette partie s'est attachée à montrer que la sensibilisation des publics à la mer peut être vue comme un instrument pour les politiques publiques maritimes. Elle fait partie intégrante des nouvelles formes d'intervention de l'Etat, et permet d'initier les changements nécessaires, sans avoir recourt à la contrainte ou à des règlementations strictes.

[72] Figure : couverture du guide pratique de la campagne « Inf'eau Mer ». Source : http://infeaumer.org/

[73] Figure : extrait du guide de la campagne « Ecogestes Méditerranée ». Source : http://www.reseaumer.org/

Cependant, ces nouvelles formes d'actions publiques ne constituent pas la solution « miracle » aux défis du changement climatique et d'une bonne gestion de la mer et du littoral. Il s'agit dans une dernière partie, d'observer les limites des actions de sensibilisation afin de mieux considérer la complexité des milieux sociaux pour développer une citoyenneté maritime.

Individualisation des problèmes collectifs et développement d'une citoyenneté marine : la sensibilisation ne se suffit pas à elle-même.

La sensibilisation des publics à la mer peut donc être considérée comme une ressource essentielle pour le décideur public. Elle constitue un véritable levier pour les politiques de gestion de la mer et du littoral. Cependant, force est de constater qu'elle ne peut se suffire à elle –même.

En effet, informer sur les conséquences des comportements individuels est considéré par certains auteurs, notamment J-B Comby et M. Grossetête, comme une manière d'effacer les enjeux politiques et collectifs des problèmes sociétaux. La sensibilisation est un outil crucial pour élaborer et développer des politiques publiques qui visent à la modification des comportements des citoyens. Les problèmes sociétaux en question, sont vus comme étant le fruit de la somme de modes de vie individuels. Par exemple, la santé publique, ou la pollution de la mer sont perçus comme la conséquence de mauvais choix tels que le fait de fumer, de consommer trop gras ou trop sucré dans le cadre de la santé publique ou, dans le cas de la pollution des océans, d'enterrer ses mégots dans le sable, ou de jeter ses déchets plastiques dans la nature. Informer et sensibiliser les publics seraient donc la clé pour orienter les comportements de chacun vers de meilleurs choix, et donc remédier à ces problèmes collectifs.

Dans ses travaux, J-B. Comby met en évidence les limites d'une telle analyse. L'Etat se concentre sur les conséquences des actions de chacun en individualisant la responsabilité des citoyens dans les problèmes sociétaux. Or, il détourne, par le même processus, les aspects collectifs et politiques de ces questions. Les causes collectives, inhérentes, par exemple, au mode de production plus global, sont esquivées au profit de la seule responsabilité des individus.

« La dépolitisation du débat public se manifeste bien souvent par le succès des visions qui individualisent les problèmes, au détriment de celles les socialisant. Tandis que les secondes insistent sur les causes collectives des maux de la société, les premières les imputent prioritairement aux comportements individuels. »[74]

Ce processus contribue alors à la production d'une vision asociale de la société. Les citoyens sont considérés comme étant également responsables des problèmes communs. Les nouvelles méthodes utilisées dans l'élaboration des politiques publiques telles que les sciences cognitives et comportementales contribuent, avec l'usage des statistiques, à négliger les différences sociales. Les politiques publiques élaborées s'adressent à un individu générique. Elles contribuent ainsi à la fabrication d'une représentation globale, qui universalise les enjeux et entretient l'idée que chaque membre de la société est responsable de la même manière. Elles semblent passer

[74] Comby Jean-Baptiste, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir/Agir*, 2014/2 (n° 28), p. 45-50. DOI : 10.3917/sava.028.0045. URL : http://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2014-2-page-45.htm

sous silence la contribution différenciée des groupes sociaux[75]. Ainsi, J-B. Comby constate que les hautes sphères de la société, malgré une bonne volonté écologique affichée, tendent à émettre plus de CO2 que la moyenne[76]. Ces dernières, par exemple, consomment et voyagent davantage. Leur bonne volonté écologique n'est pas compensée par leur style de vie.

« Il peut paraître étonnant que les agents de l'État ne cherchent pas vraiment à en savoir davantage sur les déterminations sociales des agissements individuels qu'ils ne cessent d'incriminer. Mais en matière de réduction du volume d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par exemple, cela les conduirait à constater que la propension à détruire les écosystèmes naturels augmente avec le capital économique et ce de telle sorte que la bonne volonté écologique régulièrement affichée par les plus fortunés ne vient pas compenser le coût environnemental de leur style de vie »

Ainsi, la sensibilisation n'est pas la solution « miracle » et il convient d'agir sur les structures collectives[77]. Loin de vouloir stigmatiser un groupe social en particulier, il importe de pouvoir percevoir ces différences sociales afin de mieux prendre en compte la manière dont les individus consomment et réceptionnent les informations délivrées. Dans leur article, J-B. Comby et M. Grossetête[78] déclarent que l'individualisation des problèmes collectifs est particulièrement bien perçue par les personnes ayant un fort capital culturel[79]. Ces dernières considèrent l'éducation et la sensibilisation comme allant de soi. Or, la recherche sur la perception des publics met en évidence l'importance de reconnaitre l'hétérogénéité de la société. Cela permet de mieux cibler les actions de sensibilisation et les politiques de gestion. Par exemple, des chercheurs tels que R. Jefferson et E. McKinley[80] estiment qu'il est essentiel de comprendre les perceptions différenciées et les connexions qui relient les individus à la mer et au littoral. En ayant connaissance de la manière dont les citoyens envisagent la mer et se placent par rapport à elle, il est possible d'initier des campagnes ciblées, particulièrement puissantes. Il s'agit, par exemple, d'identifier les leviers qui passionnent les riverains, les plus jeunes ou les parents et ainsi, de les encourager à agir pour la bonne gestion de la mer et du littoral. Une action de sensibilisation, dédiée à un public standardisé, perd de sa pertinence et de son efficacité.

Le Réseau Mer, qui se donne pour ambition de développer une culture mer, devrait prendre davantage la mesure de ces différenciations sociales et générationnelles pour affiner les messages et les outils développés lors des campagnes de sensibilisation.

Il est possible d'aller au-delà d'une culture mer et d'envisager, par exemple, la création d'une citoyenneté maritime. E. McKinley et S. Fletcher argumente en faveur de son développement. Ils démontrent ainsi qu'encourager cette citoyenneté, par l'information et la sensibilisation, est un atout crucial pour mener à bien des politiques publiques. Il s'agit de donner aux individus les moyens et l'envie d'agir au quotidien pour la bonne gestion des océans. Ils reconnaissent également la présence d'une multitude de facteurs nécessaires à l'essor d'une telle citoyenneté.

[75] Jean-Baptiste Comby, Matthieu Grossetête, « 23. La morale des uns ne peut pas faire le bonheur de tous. Individualisation des problèes publics, prescription normatives et distinction sociale », *in* Philippe Coulangeon *et al.*, *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, La Découverte « Recherches », 2013 () p. 341-353.

[76] Boltansky parle du paradoxe de la bonne conscience écologique.

[77] Comby Jean-Baptiste, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir/Agir*, 2014/2 (n° 28), p. 45-50. DOI : 10.3917/sava.028.0045. URL : http://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2014-2-page-45.htm

[78] Jean-Baptiste Comby, Matthieu Grossetête, « 23. La morale des uns ne peut pas faire le bonheur de tous. Individualisation des problèes publics, prescription normatives et distinction sociale », *in* Philippe Coulangeon *et al.*, *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, La Découverte « Recherches », 2013 () p. 341-353.

[79] Capital culturel : un concept sociologique introduit par Pierre Bourdieu, qui désigne l'ensemble des ressources culturelles dont dispose un individu. Il existe aux côtés du capital économique et du capital social. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Capital_culturel

[80] R. Jefferson, E. McKinley, S. Capstick, S. fletcher, H. Griffin, M. Milanese *Understanding audiences: making public perceptions research matter to marine conservation*, Ocean and Coastal management 115 (2015) p 61-70

Ainsi, la sensibilisation à elle-seule ne suffit pas. Les individus sont façonnés par un ensemble de déterminants sociodémographiques, économiques et personnels. Ils ont une incidence sur la volonté d'apprendre, de s'informer et la manière dont les informations sont réceptionnées et interprétées. Ils influencent ensuite, les résultats des actions d'éducation et de sensibilisation. Ces dernières auront plus ou moins d'effets selon le public auquel elles s'adressent. Il existe, en effet, trois principaux types de publics :

- le public indifférent, qui ne se sent ni mobilisé ni concerné ;
- le public attentif, qui est à même de recevoir positivement les informations distribuées ;
- le public d'identification, directement concerné et actif.

La citoyenneté marine est comprise, par E. McKinley et S. Fletcher, comme une branche de la citoyenneté environnementale. Elle est le fruit d'un processus complexe qu'il importe de comprendre pour déterminer où les actions de sensibilisation ont une incidence, dans quel contexte, et comment adapter les outils de communication en fonction du relief social. Cette notion est représentée par le schéma suivant :

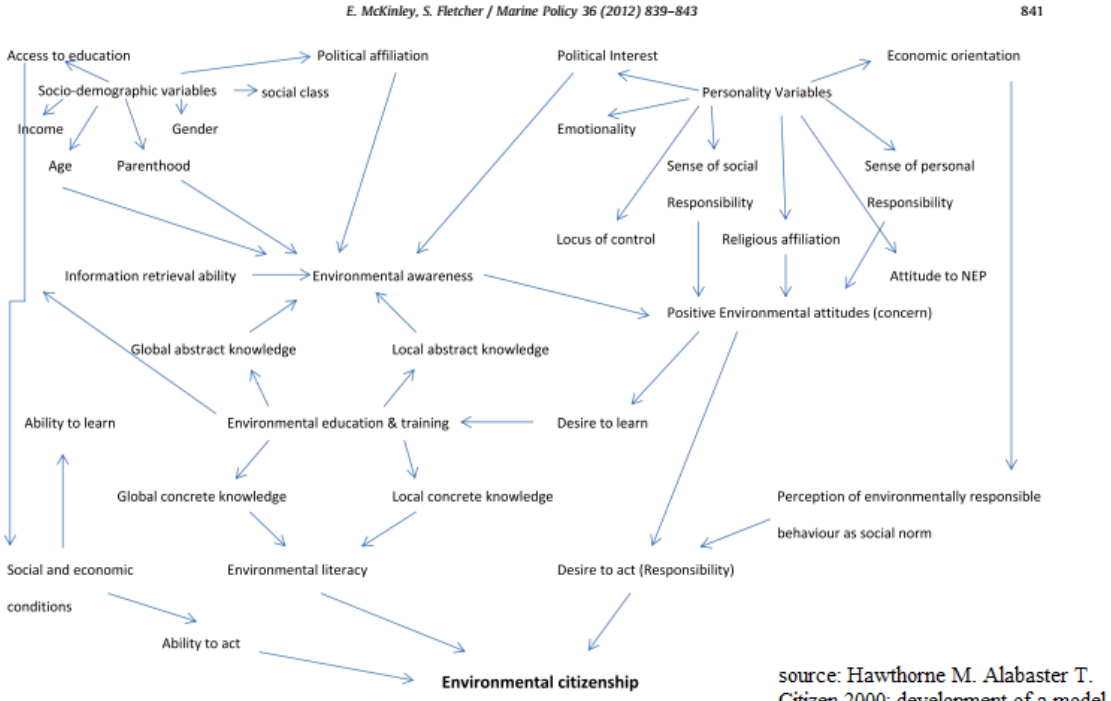

Fig. 1. Model of environmental citizenship.
Source: Hawthorne and Alabaster [19].

source: Hawthorne M. Alabaster T. Citizen 2000: development of a model of environmental citizenship. Global Environ Change 1999; 9:25-43

[81]

Le modèle proposé par Hawthorne pour une citoyenneté environnementale montre la complexité d'enclencher le passage à l'acte chez les individus, même si ces derniers sont sensibilisés et informés. Il identifie trois leviers à l'action :

[81] Figure : Le processus de la citoyenneté environnementale. Source : Hawthorne M. Alabaster T. Citizen 2000: development of a model of environmental citizenship, Global environ Change 1999, 9:25-43. In Emma Mckinley Stephen Fletcher, Improving marine environmental health through marine citizenship: a call for debate. Marine Policy 36 (2012) p 839-843

- Le désir d'agir ;
- La capacité d'agir ;
- La connaissance « littérature environnementale ».

Ces déterminants sont eux même conditionnés par une variété de facteurs sociodémographiques et personnels tels que le genre, l'âge, le niveau de diplôme, le statut social, le revenu mais aussi les affiliations politiques et religieuses, les valeurs personnelles ou les émotions. Ils permettent aux individus de se façonner, ou non, une conscience environnementale et une « attitude environnementale positive ». Cette dernière décrit la capacité des individus à recevoir les informations qu'on lui donne de manière positive.

Les actions du Réseau Mer, maintenant au sein de la nouvelle Commission dédiée à la sensibilisation des publics à la mer de l'Assemblée maritime se situent donc au niveau du *« environnemental education and training »* : l'éducation et l'entrainement environnemental. Par des dispositifs et des outils appropriés, prenant en compte la multiplicité des facteurs à l'œuvre chez les citoyens, le Réseau peut susciter une conscience environnementale. Cette dernière, entraine à son tour une « attitude environnementale positive », ainsi qu'un désir d'apprendre davantage et d'agir pour la conservation de la mer Méditerranée et des océans.

Les actions de sensibilisation à elles seules ne suffisent pas. Le Réseau Mer agit dans un environnement complexe. Les individus sont façonnés par de multiples facteurs et déterminants socio-économiques. Cependant, en agissant au bon endroit, avec des outils et des messages adaptés, il est possible de faire beaucoup. Le développement d'une citoyenneté marine pourrait être un objectif sur le long terme vers lequel tendre, afin d'introduire tout le potentiel de la mer et du littoral dans les esprits des citoyens et des décideurs publics.

CONCLUSION

Ce document a pour objectif de dresser un bilan des 15 années d'existence du Réseau Mer. Une première partie s'attache à présenter un Réseau inédit en Provence-Alpes-Côte-D'azur. Ses membres ont choisi de collaborer pour des projets communs sur le territoire régional. Ils visent à sensibiliser les citoyens à la gestion durable de la mer et du littoral. Il s'agit d'améliorer le niveau de connaissance en faisant découvrir les richesses de la Méditerranée et de faire comprendre les enjeux de la conservation du littoral. Cette démarche aspire à rendre les citoyens acteurs de leur territoire, réflexifs et responsables de leur environnement.

Il convient de rappeler que près de 70% de la population en région vit sur le littoral. Cette dernière est la 2e région la plus touristique de France, reconnue pour ses paysages, ses plages, ses calanques. C'est aussi une région dynamique, ou la mer constitue un fort potentiel de développement économique. Provence-Alpes-Côte-D'azur est, en effet, la première économie maritime de France avec près de 120 000 emplois directement liés. Les actions du Réseau Mer contribuent au développement d'une « culture maritime », afin de faire prendre conscience à chacun, de toutes les potentialités de cet espace.

Une seconde partie fait état d'une enquête réalisée auprès des membres et partenaires du Réseau. Elle avait pour but de comprendre les représentations que les participants ont du Réseau. Les résultats tendent à montrer que les objectifs de mutualisation des compétences et de mises en commun des savoirs pour le développement de projets cohérents, sont atteints. Le Réseau Mer est décrit comme un véritable collectif et une ressource. Le portage technique par la Région contribue à légitimer les programmes déployés sur le territoire. Cependant, un manque de soutien et de reconnaissance semble à déplorer.

Enfin, il apparait que les actions de sensibilisation du Réseau Mer sont des outils essentiels pour le décideur. Une dernière partie visait à valoriser le potentiel de la sensibilisation et de l'information. En effet, le Réseau constitue un intermédiaire clé dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques maritimes. Il est une véritable ressource pour le décideur. Ce dernier peut, en effet, s'appuyer sur des actions de sensibilisation pour expliquer ses décisions et interagir avec la société civile. Cette démarche facilite la mise en œuvre de ses mesures sur le territoire. Les actions de sensibilisation peuvent ainsi être comparées à **des instruments de politiques publiques**.

Ces dernières ne représentent pas une réponse unique aux enjeux du développement durable de la mer et du littoral. Les décideurs travaillent dans un environnement complexe, et cherchent à s'adapter à une société en mutation. Cependant, face à un citoyen en demande de participation à la vie publique, la sensibilisation est indispensable. Il semble, en effet, difficile de concevoir des politiques publiques sans l'implication des parties prenantes. La sensibilisation contribue à de réels changements de comportement. Le public est un relais essentiel des politiques publiques dans la mesure où il comprend et respecte les mesures de gestion. **Sans information ou sensibilisation, il est difficile d'avoir des politiques efficaces et cohérentes.**

Il importe à présent de prendre la mesure du relief social, des perceptions différenciées qui relient les individus à leur environnement afin de développer des mesures de gestion cohérentes avec le terrain. Il s'agit aussi de développer des outils de communication pour une « citoyenneté maritime » en région et de valoriser auprès des décideurs, leur intérêt à recourir à la sensibilisation des publics.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

BOURGON M., BIOSSEC J-M., *les littoraux, enjeux et dynamiques*, ed. Puf 2010, p 94

CHABANET, D. « Nouveaux mouvements sociaux », Dictionnaire des mouvements sociaux. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009, pp. 371-378

COMBY J-B., GROSSETÊTE M., « 23. La morale des uns ne peut pas faire le bonheur de tous. Individualisation des problèes publics, prescription normatives et distinction sociale », *in* Philippe Coulangeon *et al.*, *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, La Découverte « Recherches », 2013 () p. 341-353.

DUBUISSON-QUELLIER S, *Gouverner les conduites*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Acadéique », 2016

FUNG, A. et WRIGHT E.O., 2003, *Deepening Democracy. Institutional Innovations in Empowered Paticipatory Governance*. London/New York : Verso.

JOHN A. Paul and G. John IKENBERRY, *The Nation State in Question,* Princeton University Press 2003 p 353

LASCOUMES P., LE GALES P. « Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat », in LASCOUMES P. et al., Gouverner par les instruments, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2005 (), p. 357-370.

ROSANVALLON P. 2008, *Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*. Paris: Seuil.

Articles de revue :

BOLTANSKI L. (1976), « L'encombrement et la maîtrise des "biens sans maître" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2, p. 102-109

COMBY J-B, « L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située », *Savoir/Agir*, 2014/2 (n° 28), p. 45-50. DOI : 10.3917/sava.028.0045. Disponible en ligne sur : http://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2014-2-page-45.htm [dernière consultation le 02/07/2017]

EARLE S. *Healthy oceans. Presentation at the National Marine Aquarium, Plymouth; 11th September 2011*. In Emma Mckinley Stephen Fletcher, Improving marine environmental health through marine citizenship a call for debate. Marine Policy 36 (2012) p 839-843

GENDRON C., YATES S. et MOTULSKY B., « L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement», *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro 1 mai 2016, mis en ligne le 09 mai 2016 Disponible sur : http:// vertigo.revues.org/17123 ; DOI : 10.4000/vertigo.17123 [consulté le 21.06.2017]

JEFFERSON R., MCKINLEY E., CAPSTICK S., FLECTHER S., GRIFFIN H., MILANESE M. *Understanding audiences: making public perceptions research matter to marine conservation*, Ocean and Coastal management 115 (2015) p 61-70

MCKINLEY E., FLETCHER S., *Improving marine environmental health through marine citizenship: a call for debate*. Marine Policy 36 (2012) p 839-843

MICHELAT G. *Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie* Revue française de sociologie Année 1975 Volume 16 Numéro 2 pp. 229-247

Rapports et documents stratégiques :

Communication de la Commission au parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », 2007. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/civil/files/com_2013_401_fr.pdf [dernière consultation le 10/05/2017]

« Quelle action publique pour demain ? » France stratégie, Avril 2015. Disponible sur : http://www.strategie.gouv.fr/ [dernière consultation le 21/06/2017]

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique. *L'innovation publique, concevoir autrement les politiques publiques*, Mars 2017.
Disponible sur http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-la-co-construction/concevoir-autrement-les-politiques-publiques-un-manifeste-pour-linnovation-publique [dernière consultation le 27/06/2017]

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, *Rapport d'évaluation de la politique maritime, phase de diagnostic. Rapport opérationnel*. Juin 2013.
Disponible sur : http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp_politique-maritime_2_scenarios.pdf [dernière consultation le 27/06/2017]

Stratégie régionale pour la mer et le littoral, Région PACA, 2012

Ressource numériques

Sites internet :

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, *Le portail de la modernisation de l'action publique*. Disponible sur : http://www.modernisation.gouv.fr/ [dernière consultation le 04/07/2017]

Site du Réseau Mer : http://www.reseaumer.org/

Site de la campagne « Inf'eau mer » : http://infeaumer.org/

Site de la campagne « mer tous solidaire » : http://www.mertoussolidaires.org/

Site de la campagne « Ecogestes Méditerranée » : http://ecogestes.com/

Site des actualités de la campagne Ecogestes et Inf'eau Mer http://actumer.com/

Le portail pour la modernisation de l'action publique : http://www.modernisation.gouv.fr/

Ressources diverses :

Wikipédia, *Point chaud de biodiversité,* Janvier 2017. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Point_chaud_de_biodiversit%C3%A9 [dernier consultation le 04/05/2017]

PNUE/PAM (2016). *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025.* Valbonne. Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales disponible sur : http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/SMDD_2016-2025_final.pdf [dernière consultation le 10/06/2017]

Secrétariat général de la mer, *la planification de l'espace maritime*. Disponible sur *:* http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Point_no_2__projet_directive_cadre_europeenne_planificationde_l_espace_maritime_PEM_cle0f2631.pdf [dernière consultation le 22/06/2017]

Ministère de l'intérieur, *Les compétences de la Région au 1er janvier 2016.* Disponible sur http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Elections-regionales-2015/Les-competences-des-regions [dernière consultation le 10/07/2017]

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'entretien utilisé pour l'enquête qualitative.

Objectifs des entretiens

Avoir une meilleure vision de ce que pensent les acteurs du Réseau Mer. Permet d'envisager leur vision bilan, ce qu'ils considèrent comme des réussites, des erreurs ou des points à améliorer voire des échecs et comment ils envisagent l'avenir du réseau

Questions de base

- nom de la structure
- type de structure (association, institutionnel, scientifique etc.)

Quelle implication dans le Réseau Mer ?

- Pourquoi avez-vous rejoint le Réseau Mer ?
- A ce moment-là, Quelles étaient vos motivations ? Vos objectifs ?
- Sont-elles toujours les mêmes aujourd'hui ? êtes-vous satisfait de vos engagements dans le Réseau Mer ?
- Que vous apporte le Réseau Mer ? Que pourrait-il vous apporter ?

Evaluation du Réseau mer

- La vision du Réseau Mer
- Qu'est-ce que le Réseau Mer selon vous ?
- Est-ce que le Réseau Mer vous paraît utile ? Pourquoi / en quoi ?

Une évaluation bilan du Réseau Mer

- Quels sont les côtés positifs que le réseau Mer vous a apporté / ou quels points positifs voyez-vous à être membre du RM (si vous en voyez)
- Quels sont les côtés à améliorer ? Les manquements ?

Communication et fonctionnement interne

- Que pensez-vous de l'animation du Réseau Mer ?
- êtes-vous satisfait du mode de fonctionnement du réseau en interne et de son organisation ?
- Est-ce que la structure actuelle vous convient ? Quid de la lisibilité du mode de fonctionnement, et de la communication interne ?

Quelles perspectives d'évolutions ?

- Comment envisagez-vous l'avenir du réseau mer ?
- Y-a-t-il des sujets que vous voudriez y voir aborder ? ou ne plus être abordé ?
- Quelles seraient vos attentes pour le RM dans le futur ?

Perspective du mémoire : la sensibilisation des publics, un outil à l'action Publique ?

- Est-ce que vous pensez que vos actions de sensibilisation des publics ont un impact sur les politiques de gestion de la mer et du littoral ?
- Ou est-ce que vous vous situez par rapport aux politiques de gestion de la mer et du littoral

Annexe 2 : La sensibilisation sur le territoire régional PACA : les affiches de la campagne Ecogestes Méditerranée

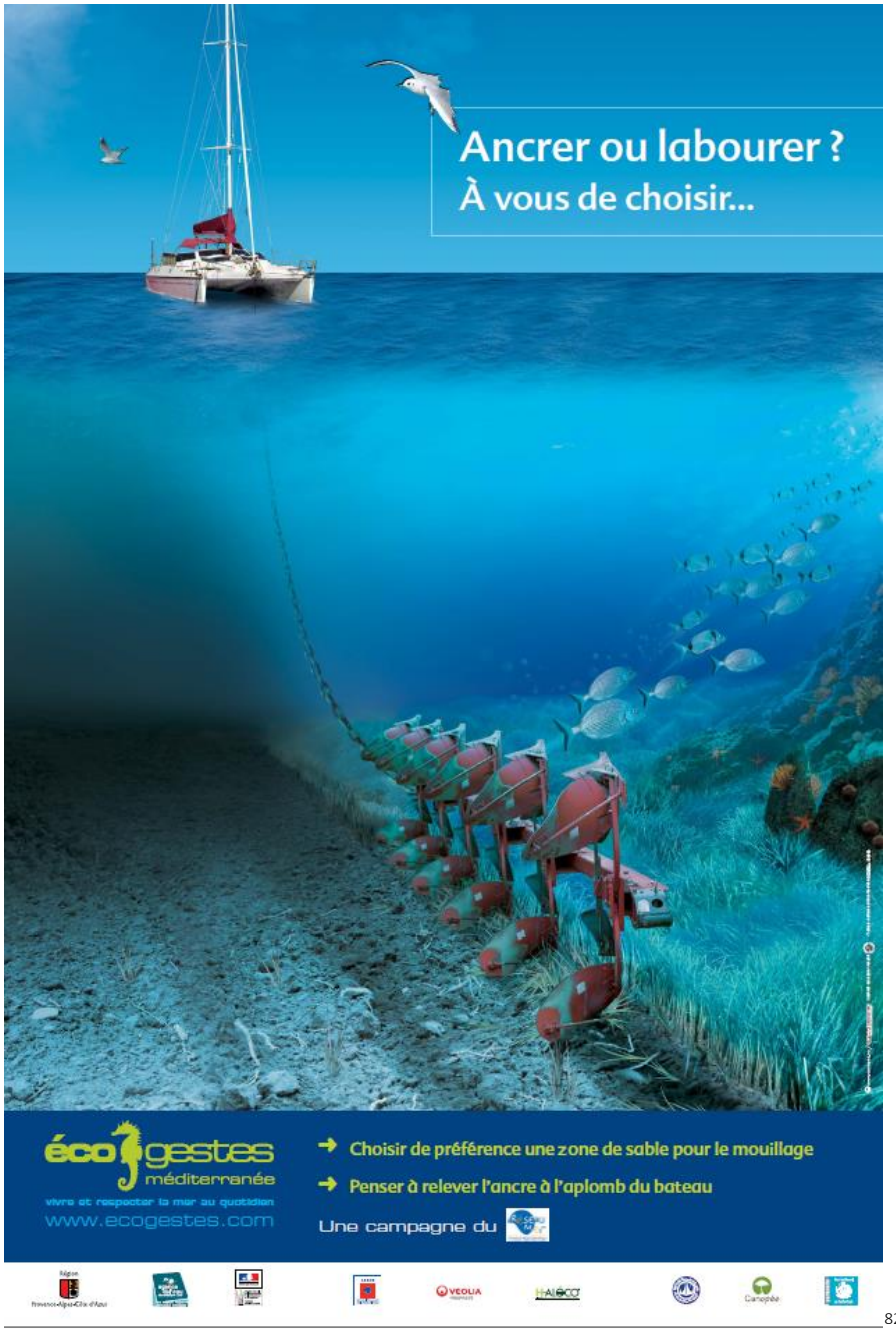

[82]

[82] Source : http://ecogestes.com/espace_presse.php

83

[83] Source : http://ecogestes.com/espace_presse.php

Annexe 3. Tableau : les enjeux et les objectifs définis par la stratégie régionale de la mer et du littoral

Enjeux	Objectifs
1-Développer l'emploi, l'économie et la formation maritime et littorale	1-1 Créer des emplois maritimes par le développement des entreprises 1-2 Développer des équipements publics portuaires structurants 1-3 Promouvoir les métiers de la mer, la formation, et l'emploi maritime 1-4 Développer la recherche dans les secteurs clefs de l'économie régionale et favoriser l'innovation 1-5 Favoriser la bonne prise en compte des besoins des activités maritimes dans les planifications à terre et en mer
2-Favoriser la qualité de vie, lutter contre les risques d'exclusion et les disparités sociales et territoriales sur le littoral	2-1 Lutter contre les facteurs de discrimination afin de favoriser la mixité sociale, la pluriactivité et la qualité de vie sur le littoral 2-2 Développer la culture maritime régionale et favoriser l'appropriation des politiques maritimes par les citoyens 2-3 Favoriser l'accès à la mer et au littoral pour le plus grand nombre dans des conditions de sécurité optimales, dans le respect de l'environnement
3-S'adapter au changement climatique en zone côtière	3-1 Protéger les populations, les économies et les infrastructures littorales 3-2 Anticiper les conséquences des évolutions climatiques pour limiter les coûts des aménagements littoraux et les conséquences des sinistres
4-Préserver la qualité des écosystèmes et la biodiversité	4-1 Lutter contre les pollutions d'origine terrestre et maritime 4-2 Maintenir les écosystèmes en bon état écologique pour favoriser leur adaptation aux changements climatiques 4-3 Préserver et valoriser la biodiversité marine et littorale
5- Développer les partenariats avec les territoires de projets et favoriser la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales	5-1 Favoriser l'intégration des politiques maritimes et littorales dans les territoires de projets 5-2 Contribuer à la bonne gouvernance des politiques maritimes et littorales sur le territoire régional
6- Contribuer aux politiques maritimes et littorales euro méditerranéennes et développer la coopération décentralisée dans le domaine de la mer	6-1 Renforcer la coopération maritime en Méditerranée, autour des priorités stratégiques régionales 6-2- Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique maritime intégrée en Méditerrané et en Europe 6-3 - Enrichir les politiques maritimes et littorales des Régions par l'échange d'expérience et la capitalisation des savoirs faire et défendre les intérêts régionaux

[84]

[84] Source : Stratégie régionale de la mer et du littoral | Région Provence-Alpes-Côte d'Azur |Octobre 2012

Annexe 4. Charte du Réseau Mer

Préambule

Rappelant certains moments forts de la prise en compte de l'éducation à l'environnement, à savoir :

- Stockholm (1972) : 1ère conférence internationale sur une pédagogie pour l'environnement ;

- Protocole d'accord entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture et le Ministère de l'Environnement (1983) ;

- Protocole d'accord entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Environnement (1990) ;

- Rio (1992) : l'article 36 de l'Agenda 21, précise l'importance de l'éducation à l'environnement.

S'appuyant sur les documents précisant la place de L'éducation à l'environnement, notamment :

- Le Plan National d'Action pour l'éducation à l'environnement, co-écrit par la société civile, les collectivités, les institutions et les gestionnaires de milieux, pose clairement les priorités. Notre Plan Régional d'Action insiste sur nos besoins régionaux ;

- Le 8ème programme des Agences de l'Eau incluant l'information et la sensibilisation des jeunes à la consommation … ;

- Le Contrat de Plan Etat-Région ;

- La Charte de l'Environnement, qui, entrée dans la Constitution Française, reprend ce besoin prioritaire d'éducation.

Et

Considérant que :

- Nous bénéficions d'un littoral marin de grande qualité, riche du point de vue de la diversité biologique, des échanges physico chimiques et de la diversité des paysages ;

- Le littoral est le réceptacle de toutes nos activités, de plus en plus soumis à des pollutions et dégradations incompatibles avec la notion de développement durable et le maintien de services de qualité ;

- Le milieu littoral méditerranéen montre des particularités justifiant une approche spécifique à conduire par tous les acteurs locaux directement concernés ;

- Notre devoir est de tout faire pour que chacun puisse en profiter, aujourd'hui et demain.

Les membres signataires reconnaissent l'importance de travailler en réseau et s'engagent ensemble sur la base de principes suivants :

Valeurs partagées

- L'éducation à l'environnement marin et littoral s'inscrit dans une vision globale de l'environnement, qu'il soit naturel ou urbain, dans ses composantes écologiques, historiques, culturelles. Elle s'adresse à l'ensemble de la population ;

- L'éducation à l'environnement marin et littoral vise, au-delà de l'acquisition de connaissances, à transmettre une « culture de la mer » et permettre à toute personne de pouvoir s'épanouir au sein de son environnement ;

- L'éducation à l'environnement marin et littoral doit être intégrée dans la gestion globale des territoires. Elle concerne tous les acteurs (élus, entrepreneurs, professionnels de la mer, structures gestionnaires, associations…) et tous les usagers du littoral et de la mer, permanents ou de passage ;

- L'éducation à l'environnement marin et littoral apparaît comme un des processus indispensables pour une modification durable des comportements ;

- L'éducation à l'environnement marin et littoral vise à responsabiliser chacun au niveau des gestes quotidiens (consommation, loisirs…) ;

- La participation de la population est un des fondements de ce processus ;

- Les signataires agissent pour une éducation à l'environnement vers un développement durable, c'est-à-dire : soutenable, équitable, solidaire et responsable ;

- Le développement des actions d'éducation à l'environnement se base sur le partenariat et doit se faire dans un souci constant de qualité.

Objet de la Charte du Réseau Mer

Cette charte a pour objet de :

- Définir les principes généraux de fonctionnement et les valeurs partagées au sein du réseau ;

- Préciser les engagements des différentes parties signataires dans le cadre du Document d'objectifs ;

- Etre un outil de référence pour les acteurs du réseau mer « éducation à l'environnement ».

Présentation, fonctionnement et objectifs du Réseau Mer

Le réseau a pour objectif de favoriser les synergies, les échanges, le travail en partenariat, la collaboration entre les acteurs de l'éducation à l'environnement marin et littoral, dans un souci de qualité, de cohérence et d'efficacité des actions entreprises.

Les objectifs opérationnels qui en découlent sont :

- Informer et sensibiliser sur la spécificité et la fragilité de ces espaces fortement fréquentés ;

- Contribuer à la formation et à la sensibilisation des acteurs et des usagers du milieu marin ;

- Participer à l'éducation à l'environnement des différents publics en particulier les enfants et les jeunes ;

- Etre force de proposition auprès des décideurs.

Le réseau est fondé sur :

- Une Mission d'intérêt général ;

- Une vision territoriale qui prenne en compte la spécificité du littoral et de ses acteurs ;

- L'autonomie de chaque structure membre ;

- Les principes de mutualisation et de complémentarité des compétences ;

- Un engagement à répondre, dans la limite des ressources et des compétences à des priorités et objectifs communs.

Le Réseau Mer s'organise autour d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de commissions thématiques.

Engagements des signataires de la charte

Les signataires de la présente charte s'engagent, dans le cadre du document d'objectifs, à :

- Participer et suivre les travaux du réseau ;

- Veiller au respect des valeurs précisées dans la présente charte ;

- Favoriser le partenariat et la mise en cohérence dans les démarches qu'ils engagent sur le territoire ;

- Faciliter la diffusion des outils et documents conçus au sein du réseau ;

- Avoir le souci de la qualité des actions et projets collectifs, engagés au sein du réseau.